

IL FAUT TOUT UN VILLAGE

La participation des jeunes :
un projet pour en améliorer
l'effectivité

ÉVÈNEMENT

La chaîne aZeux :
une nouvelle chaîne YouTube
pour dire stop à l'ASE bashing

Le
BPE

LE BULLETIN
DE LA PROTECTION
DE L'ENFANCE

21,00 €

DOSSIER

MAJEURE, MA PEUR

Retour sur les temps forts des Assises
de la protection de l'enfance 2022

Une publication proposée par



SOS VILLAGES
D'ENFANTS
FRANCE

En collaboration avec :



*L'Action
Sociale*

EDITIONS

N° 132-135
Hiver 2022-2023

LA PAROLE DE L'ENFANT FACE AUX ÉPREUVES EN PROTECTION DE L'ENFANCE

(mieux entendre, mieux accompagner)



Webinaire
Le mardi **21 MARS 2023**
de 10h00 à 17h00 (via Zoom)



►► Conférence théorique et pratique proposée dans le cadre de l'offre de formation professionnelle continue à distance de l'École de la Protection de l'Enfance.
►► Tarif : 290,00 € nets.

- Comment les enfants perçoivent-ils la prise en compte de leur parole par les professionnels ? Quelques préconisations ?
- Quelle place mieux donner à la parole de l'enfant dans les différentes procédures (auditions, audiences), et quelle portée accorder à sa parole dans les décisions qui le concernent ?
- Les visites médiatisées : un exemple concret de l'importance de mieux écouter l'enfant pour éviter les réexpositions déléteres.
- "Comment protéger la parole de l'enfant ?" : une expertise de la Maison de Prévention et de Protection des Familles d'un unité de gendarmerie.
- Aider l'enfant à s'exprimer : présentation d'un outil d'entretien qui augmente sa capacité d'expression.

En présence notamment de ► **Marie-Paule Martin-Blachais**, auteure du rapport les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance ► **Anne Raynaud**, psychiatre adultes-enfants, spécialiste de la théorie de l'attachement, fondatrice de l'Institut de la Parentalité ► **Muriel Crebassa**, magistrate ► **Emma Etienne**, présidente fondatrice de l'association "Speak!" ► **Fabien Bacro**, maître de conférences HDR en psychologie du développement ► **Cécile Peronnet**, adjudante de gendarmerie, formatrice.

L'École de la Protection de l'Enfance est une entité de l'Action Sociale certifiée Qualiopi pour ses actions de formation.



Programme détaillé et inscriptions :
www.ecoleprotectionenfance.com - Tél : 01 53 10 24 10



DIDIER LESUEUR

Rédacteur en chef du BPE
Délégué général de l'Odas

Pour que le projet pour l'enfant ne soit pas une Arlésienne...

Quel étonnement de constater la difficulté de mettre effectivement en œuvre le projet pour l'enfant, six ans après son introduction par la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance.

Certes, il s'ajoute à d'autres documents déjà prévus par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Un travail de mise en cohérence opérationnelle est donc indispensable. D'autant que ces lois sont structurées à partir d'une même définition de l'action sociale et médico-sociale, énoncée dans l'article 2 de la loi 2002-2 : « L'action sociale et médico-sociale tend à promouvoir, dans un cadre interministériel, l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets. »

C'est une logique d'accompagnement à l'émancipation que préconise le législateur. Et pour ce qui concerne la protection de l'enfance, cette logique est relativement constante depuis plus de 40 ans. Rappelons que dès 1980, le rapport Bianco-Lamy « L'aide à l'enfance demain » invitait notamment à aider les parents à éduquer leurs enfants. Et la loi du 6 juin 1984, inspirée de ce rapport et dont la finalité était d'adapter le dispositif de protection de l'enfance au contexte de la décentralisation avait un intitulé très explicite « loi relative aux droits des familles dans leurs

rapports avec les services chargés de la protection de la famille et de l'enfance, et au statut des pupilles de l'Etat. »

Certains objecteront que les moyens manquent pour appliquer la législation. Cependant, si les départements sont effectivement confrontés actuellement à une hausse des demandes, il n'en a pas toujours été. D'autres évoqueront une logique bureaucratique. Et c'est vrai que les documents formalisés se sont multipliés.

Mais il est à craindre que cette résistance à mettre en œuvre le projet pour l'enfant soit aussi l'expression d'une difficulté à concevoir et entretenir une relation avec les parents des enfants protégés. Au fond, comment les parents qui ont des difficultés pour exercer leurs responsabilités envers leurs enfants sont considérés ?

Car n'oublions pas que le projet pour l'enfant n'est qu'un outil. Il doit permettre à chacune des parties - les parents, l'enfant, le service de l'aide sociale à l'enfance, la personne ou le service qui suit ou qui accueille l'enfant - de préciser pourquoi l'aide est mise en œuvre, le rôle de chacun et les objectifs que l'on définit ensemble. Il ne s'agit alors pas de multiplier les outils, mais de travailler à leur cohérence. Laquelle doit être guidée par une préoccupation partagée de l'enfant, centrée sur ses besoins fondamentaux.

so m m a i r e

Actualités :	4
Événement : création de la chaîne Azeux :	6
Actus Biblio : le manuel du travailleur social sceptique	10
Dossier Majeur.e, ma peur :	14
Il faut tout un village...La participation chez SOS Villages d'Enfants :	26
Pairs et repairs : Adepape et ODPE de Paris.	34
La parole se libère - Speak ! :	36

Le BPE présente ses excuses à ses lecteurs pour le retard de sortie de ce numéro dû à divers facteurs dont le principal est la toute petite taille de son équipe engagée sur de multiples fronts.

Bonne nouvelle : le prochain numéro est déjà en préparation et paraîtra fin mai avec un dossier exceptionnel sur la difficile quête de traces de leur histoire pour les enfants confiés (limites du dossier ASE et de l'accompagnement dans la consultation, faible prise en compte des enjeux par les institutions,...).

Les victimes et co-victimes de violences intrafamiliales bientôt mieux protégées le temps des procédures pénales

© Assemblée Nationale



La proposition de loi de la députée Isabelle Santiago* visant à mieux protéger et accompagner les enfants victimes et co-victimes de violences intrafamiliales déposée en décembre a été adoptée à l'unanimité en première lecture à l'Assemblée nationale

le 9 février 2023. Elle doit être examinée par le Sénat le 21 mars prochain. S'inscrivant dans le sillage des demandes des associations et des préconisations de la Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants (Civiise), elle devrait franchir cette étape sans embûches.

Compléter l'arsenal juridique pour protéger, sans attendre, les mineurs d'un parent suspecté d'être violent

Dans le préambule de son texte, la députée rappelle que "près de 400 000 enfants en France vivent dans un foyer où des violences intrafamiliales sévissent. Dans 21,5 % des cas, ils en sont directement victimes, dans tous les cas, ils en sont témoins. Or, comme le rappelait Victor Hugo, "il n'est pas de violences sans lendemain".

Certes, la loi du 28 décembre 2019 visant à agir contre les violences au sein de la famille et la loi du 30 juillet 2020 visant à protéger les victimes de violences conjugales ont permis de faire progresser la protection des enfants en introduisant la suspension de plein droit de l'autorité parentale et des droits de visite et d'hébergement du parent poursuivi pour un crime envers l'autre parent, ainsi que la possibilité de retrait de l'autorité parentale ou de son exercice à l'égard du parent condamné pour un délit, et plus seulement pour un crime, commis sur son enfant ou sur l'autre parent.

Mais comme le rappelle Isabelle Santiago, "une procédure pénale peut s'étaler sur plusieurs années, et pendant tout ce temps il est nécessaire de protéger l'enfant de son parent suspecté d'être violent".

Le retrait obligatoire de l'autorité parentale

Plus concrètement, le texte prévoit d'abord le retrait obligatoire de l'autorité parentale. Les victimes et co-victimes de violences intrafamiliales bientôt mieux protégées le temps des procédures pénales, à défaut, de son exercice, sauf décision contraire spécialement motivée du juge pénal, en cas de condamnation d'un parent pour agression sexuelle ou viol incestueux ou un autre crime sur son enfant ; ou pour un crime commis sur l'autre parent. Le juge devra décider entre le retrait de l'autorité parentale (le parent n'est même plus tenu informé des grandes étapes de la vie de son enfant) et le retrait de l'exercice de l'autorité parentale (le parent ne peut plus prendre de décisions concernant la vie de son enfant).

Pour les délits, le droit n'est pas modifié. Comme aujourd'hui, le juge pénal conservera la possibilité de prononcer le retrait de l'autorité parentale ou de son exercice lorsque le parent est condamné pour un délit autre que celui d'agression sexuelle incestueuse commis sur son enfant, pour un crime ou délit commis par son enfant ou pour un délit commis sur l'autre parent.

La suspension automatique de l'exercice de l'autorité parentale, des droits de visite et d'hébergement

Également très attendue sur ce point, la proposition de loi prévoit la suspension automatique de l'exercice de l'autorité parentale, des droits de visite et d'hébergement :

- en cas de poursuite, le temps de la procédure pénale (qui peut durer plusieurs années) ou de condamnation, même non définitive, du parent pour agression sexuelle ou viol incestueux ou pour tout autre crime commis sur son enfant ;

- ou en cas de condamnation, même non définitive, pour violences volontaires sur l'autre parent ayant entraîné une interruption totale de travail (ITT) de plus de huit jours "lorsque l'enfant a assisté aux faits".

Cette suspension provisoire sera effective jusqu'à la décision du juge aux affaires familiales ou jusqu'au jugement ou à l'arrêt pénal.

Aujourd'hui, la suspension provisoire de plein droit est trop limitative puisqu'elle ne concerne que les crimes

* Députée du Val-de-Marne, groupe Nupes, socialistes et apparentés.

commis sur l'autre parent. Elle ne vise pas les enfants victimes qu'il faut pourtant protéger de leurs parents suspectés d'être violents. Ce sera dorénavant possible. L'ordonnance de protection délivrée par le juge ne suffit pas toujours actuellement pendant le temps de la procédure. D'après une enquête de 2019, "72,6% des mères d'enfants mineurs obtenant une ordonnance de protection" ont été "contraintes d'exercer leur autorité parentale avec le conjoint, qui les a vraisemblablement violentées et mises en danger, elles et leurs enfants".

Un nouveau cas de délégation forcée de l'exercice de l'autorité parentale

Les députés ont complété le texte initial par amendements afin de prévoir un nouveau cas de délégation forcée de l'exercice de l'autorité parentale en cas de poursuite par le Parquet, de mise en examen par le juge d'instruction ou de condamnation du parent pour un crime ou une agression sexuelle incestueuse commis sur son enfant si ce parent est le seul titulaire de l'exercice de l'autorité parentale. Il s'agit de permettre à la personne ou au service d'aide sociale à l'enfance qui a recueilli l'enfant, lorsque l'autre parent n'a plus l'autorité parentale, ou qu'il est décédé, ou en l'absence de filiation à son égard, de prendre toutes les décisions nécessaires à l'organisation de la vie de l'enfant, sans avoir à obtenir l'autorisation du parent poursuivi ou condamné. ■

Le nouveau GIP "France Enfance Protégée" installé.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le GIP "France Enfance Protégée" a succédé au GIP "Enfance en danger". C'est la traduction concrète de l'orientation souhaitée par la "loi Taquet" du 7 février 2022 relative à la protection des enfants visant à réformer la gouvernance de la protection de l'enfance, en regroupant au sein d'un groupement d'intérêt public les instances nationales intervenant dans ce champ (art. L. 147-14 du code de l'action sociale et des familles). Il a notamment pour vocation d'appuyer la conception et le pilotage des politiques de protection de l'enfance et d'accompagner les personnes vers l'adoption et l'accès aux origines per-



Florence Dabin, présidente de France Enfance Protégée.

© DR - France Enfance Protégée

sonnelles. C'est ainsi que, en premier lieu, le nouveau GIP administre, à l'instar de son prédécesseur, l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) et le Service national d'accueil téléphonique pour l'enfance en danger (le 119), tandis qu'il reprend les missions antérieurement dévolues à l'Agence française de l'adoption (AFA).

En deuxième lieu, il exerce la responsabilité inédite de gérer le nouveau fichier national des agréments des assistants familiaux [qui recense les agréments délivrés par les présidents des conseils départementaux pour l'exercice des professions concernées ainsi que les suspensions et les retraits d'agrément].

En troisième et dernier lieu, il héberge les secrétariats généraux du Conseil national pour l'accès aux origines personnelles (CNAOP) du Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE) et du Conseil National de l'Adoption (CNA).

Le GIP "France Enfance Protégée" se compose de 45 membres : 15 représentants de l'État, 15 représentants des collectivités territoriales (dont l'Assemblée des départements de France, membre de droit) et 15 représentants d'associations œuvrant dans le domaine de la protection de l'enfance et de l'adoption. Lors de la première assemblée générale de cette nouvelle structure administrative, le 5 janvier 2023, Mme Florence Dabin, Présidente du conseil départemental de Maine-et-Loire et vice-présidente de de l'Assemblée des Départements de France, a été élue à l'unanimité, présidente de France Enfance Protégée.

Le GIP réunit une équipe d'environ 120 collaborateurs qui vont devoir apprendre à cohabiter et à créer au plus vite une culture professionnelle commune pour mener à bien leurs missions sans rupture de la continuité du service public. ■

Clap de fin pour l'ASE bashing ?

Les lecteurs le savent, la société éditrice du BPE, est aussi à l'origine des Assises nationales de la protection de l'enfance et de l'École de la protection de l'enfance. Ce sont aujourd'hui des références en matière de partage de connaissances et d'expériences de terrain inspirantes. Mais celles-ci restent encore insuffisamment diffusées dans les institutions, et inconnues du grand public. Ce dernier ne connaît que les dérives médiatisées du système, ce qui contribue à la mauvaise image de ce secteur, à une perte de sens des professionnels et une perte d'attractivité des métiers. Sans compter que cela ne facilite pas la déstigmatisation tant souhaitée des publics concernés.

C'est donc pour montrer une facette plus constructive à un plus large public que l'équipe du BPE et des Assises de la protection de l'enfance a souhaité lancer une chaîne YouTube dénommée "La chaîne aZeux". De quoi s'agit-il ? Interview des deux initiatrices et animatrices : Loane Dufresnoy et Karine Senghor.



Au centre, Loane Dufresnoy et Karine Senghor, animatrices de la chaîne aZeux, entourées de leurs invités, Léo Mathey (à gauche) et Emma Etienne (à droite), deux anciens enfants accueillis en protection de l'enfance, très engagés dans le soutien de leurs pairs aujourd'hui.

Le BPE : Commençons par le nom de la chaîne : La chaîne aZeux. Vous détournez le sigle Aide Sociale à l'Enfance, ASE. Pourquoi ?

Karine Senghor : Nous sommes sur YouTube pour nous adresser à un public plus large que notre public habituel. Il s'agit donc de ne pas être trop institutionnel, tout en se référant explicitement au secteur dont on va parler. Voilà pourquoi nous avons joué avec le sigle ASE, même si nous sommes conscients que peu de gens en

réalité le connaissent hors du secteur professionnel. Et... nous trouvons que ça fonctionne bien.

Loane Dufresnoy : En gardant la sonorité du sigle mais en détournant son écriture, on le rend moins administratif et plus humain. Le Z facilite la bonne prononciation du mot et c'est une lettre visuellement populaire. Quant au mot « eux », il désigne ceux qui vivent et ceux qui font la protection de l'enfance. Et grâce à cette réécriture, nous mettons un peu de distance avec l'ASE stricto

sensu, car nous ne voulons pas parler que de ce service, mais de tout l'univers de la protection de l'enfance.

Le BPE : Justement, quel sera concrètement l'angle de la chaîne ?

K.S : Nous voulons donner une autre image de l'ASE et globalement de l'univers de la protection de l'enfance, de ses acteurs professionnels mais aussi des familles et des jeunes concernés, car ils sont très souvent la cible de stigmatisation. Avec cette chaîne, nous invitons à réfléchir, mais en montrant plutôt ce qui marche, des initiatives inspirantes et des acteurs motivés qui permettent à un grand nombre de jeunes de s'en sortir, à des familles de dépasser leurs difficultés éducatives.

Le BPE : C'est audacieux dans un contexte où le système de protection de l'enfance est épinglé régulièrement dans les médias qui dénoncent, en effet, des situations intolérables...

K.S : Il est important de dire que nous ne sommes pas dans le déni des graves dérives et dysfonctionnements que l'on observe, et qui sont effectivement très préoccupantes quant à l'état de ce secteur. Nous les dénonçons d'ailleurs régulièrement dans nos autres médias (Jas et BPE) comme lors des Assises de la protection de l'enfance. Mais cela n'empêche pas de vouloir valoriser ce qui fonctionne bien, pour essayer sur le terrain les initiatives prometteuses, pour donner envie de ne pas lâcher, de continuer malgré l'accroissement de la vulnérabilité des publics et les contraintes budgétaires. On ne peut pas motiver et rendre meilleur quelqu'un en lui disant en permanence « tu es nul », « tu ne fais que du mal ».

L.D : Même s'il y a des brebis galeuses, nous souhaitons montrer avec cette chaîne qu'il y a surtout beaucoup d'humanité et d'engagement dans la protection de l'enfance : de nombreux professionnels et bénévoles qui s'investissent, des actions innovantes, des jeunes et des familles qui s'en sortent. Ce n'est pas la seule réalité mais c'est aussi une réalité. La montrer ce n'est pas audacieux, c'est juste et, nous l'espérons, utile.

Le BPE : À qui vous adressez-vous exactement ?

K.S : C'est là où nous sommes peut-être audacieux, ou en tout cas ambitieux. Nous voulons nous adres-

EN BREF LA CHAÎNE AZEUX C'EST LA CHAÎNE, LANCÉE PAR LA SOCIÉTÉ L'ACTION SOCIALE :



- qui parle de ceux qui vivent et de ceux qui font la protection de l'enfance
- qui diffuse un regard constructif mais sans naïveté
- qui propose des invités et un reportage sur une thématique à chaque épisode

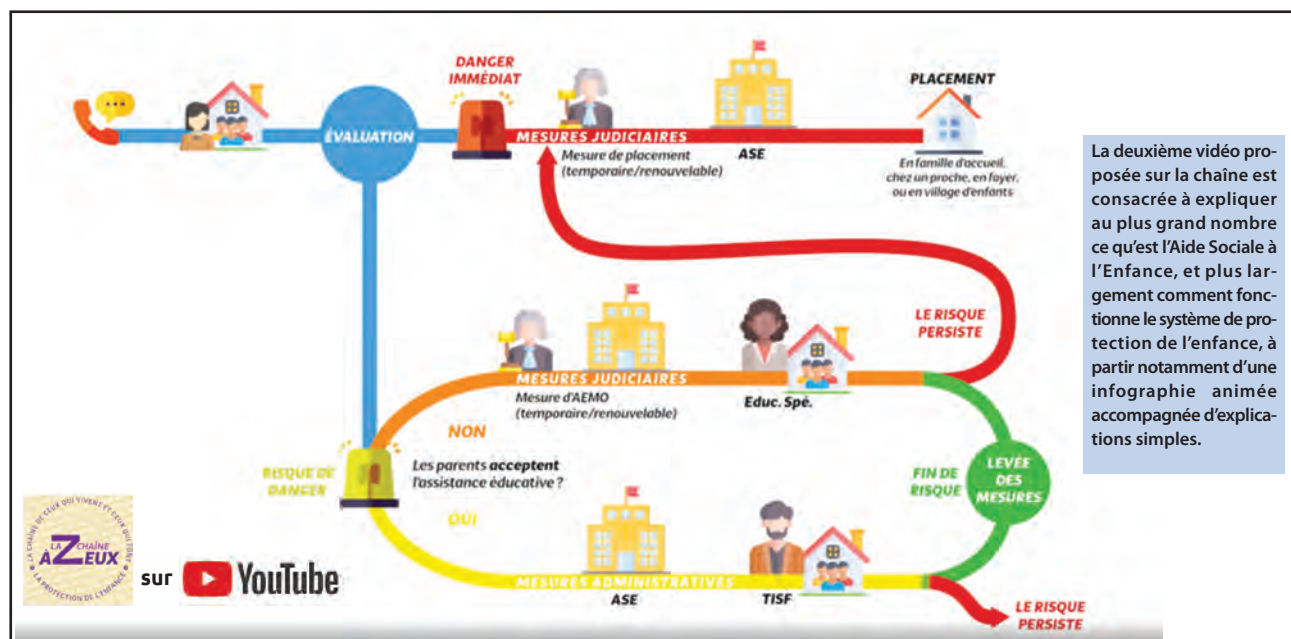
- qui partage du sens et des connaissances
- qui est destinée aux professionnels en quête d'inspiration et de réflexion, aux éventuels futurs professionnels du secteur, au grand public qui souhaite mieux comprendre cet univers et les sujets qui le traversent



ser tout à la fois aux professionnels, qui veulent puiser de l'inspiration, retrouver du souffle, se sentir valorisés... mais aussi au grand public qui ne sait pas vraiment de qui et de quoi on parle quand on parle de l'ASE et de la protection de l'enfance. Et enfin, en dernier mais pas le moindre, à ceux qui pourraient peut-être en faire leur futur métier d'éducateur, d'assistant familial ou autre. Car le secteur manque cruellement de candidats et ça c'est très, très inquiétant. Cette multiplicité de cibles va nous obliger à trouver le bon équilibre éditorial entre rigueur et vulgarisation. Mais aussi la bonne posture entre sérieux, décontraction et empathie. Ce n'est pas simple, c'est pourquoi nous demandons de l'indulgence pour les premiers épisodes !

Le BPE : Est-ce que vous pouvez nous donner quelques uns des thèmes qui seront abordés ?

L.D : Dans le premier épisode, nous commençons en expliquant ce qu'est l'ASE, en nous appuyant pour ce faire sur le circuit d'une information préoccupante. C'est schématisé mais nous l'espérons ainsi plus clair. Et, dès cet épisode, nous sommes sûrs d'intéresser toutes nos cibles, car nous savons qu'il y a même des professionnels de ce secteur qui ne savent pas vraiment comment il fonctionne. Le second épisode est consacré au besoin



d'écoute des jeunes en protection de l'enfance, dans leur quotidien d'enfant confié ou lorsqu'ils sont confrontés à des situations de maltraitance. Puis nous traiterons les liens d'attachement, l'école et les enfants placés, les jeunes et la prostitution, l'importance des 1 000 premiers jours dans la vie d'un enfant, les modalités d'un meilleur soutien à la parentalité, la vie quotidienne dans un foyer, la relation éducative et le métier d'éducateur, devenir parent quand on a connu un parcours en protection de l'enfance, etc.

Le BPE : Comment traitez-vous les sujets et comment se déroulent les épisodes ?

K.S : Au début de chaque épisode, Loane et moi présentons en quelques minutes la problématique ou, plus modestement, l'angle choisi pour traiter la thématique. Nous diffusons un reportage qui illustre le sujet. Et nous demandons à un ou plusieurs invités de livrer leur regard sur les questions qui se posent et les réponses à apporter. Les invités seront, tour à tour, des experts, des professionnels de terrain, des bénévoles, des jeunes, des parents, des artistes ayant eu un lien avec le sujet...

Le BPE : Même si l'approche de la chaîne aZeux se veut professionnelle, vous risquez, compte-tenu de son thème, de vous exposer à des interpellations, à des critiques, à des polémiques notamment de personnes ayant souffert de mesures de protection de l'enfance. Comment allez-vous gérer cela ?

K.S : Encore une fois nous sommes très conscientes de l'existence de situations scandaleuses, d'abus, de maltraitances, de négligences graves envers des enfants confiés, ou de décisions inadaptées ou abusives qui sont des cataclysmes d'incompréhension pour les parents ou les enfants. Cela génère une colère immense, légitime, mais avec une utilisation des réseaux sociaux qui, parfois, dérivent bien trop loin. C'est pourquoi, nous prenons le soin d'expliquer dans la présentation de la chaîne mais aussi dans son premier épisode notre positionnement constructif, susceptible sans naïveté de contrebalancer la présentation exclusivement négative de l'ASE dans les médias. On espère que cela sera bien compris et perçu.

L.D : Et si interpellation ou polémique il y a sur les réseaux, nous n'y répondrons pas. D'abord, parce que nous ne sommes pas des acteurs de ce système mais des observateurs et des passeurs de parole. Et parce que nous croyons profondément qu'on ne peut pas raisonnablement tenir une discussion sérieuse, approfondie, sur un sujet aussi sensible, en 120 ou 140 caractères sur les réseaux sociaux, au risque de dérouter ou de froisser des personnes déjà blessées, derrière leur écran.

Le BPE : Pour conclure, que peut-on vous souhaiter ?

K.S : Des épisodes de qualité et beaucoup d'abonnés heureux de nous suivre, pour aider de façon constructive le secteur de la protection de l'enfance en le faisant mieux connaître, et mieux connaître ce qu'il fait de bien. ■

Besoin de repères, besoin de sécurité, besoins fondamentaux...

LE cURsUs "REsPOnsABLE d'ÉqUiPE En PROTEcTiOn DE L'EnfancE" (264 hEUREs sUR L'annÉE)

Une formation soutenue de 264 heures en distanciel OU en présentiel, conforme aux obligations du Décret n° 2008-774 du 30 juillet 2008 en direction des cadres de la fonction publique territoriale au titre de la formation obligatoire des cadres territoriaux en charge de la protection de l'enfance. À l'issue du cursus l'École de la Protection de l'Enfance délivre une attestation de compétences acquises pour l'encadrement en protection de l'enfance.

Sous la direction pédagogique et scientifique et avec la participation du Dr Marie-Paule Martin-Blachais, auteure du rapport sur "Les Besoins fondamentaux de l'enfant en Protection de l'enfance".

LES sÉMinaires ThÉMatiques aPPROfondis (2 j OURs En PRÉsEnTiEL à PaRis OU En diSTancIEL)

Des séminaires thématiques approfondis de deux jours sur une problématique majeure de votre quotidien de professionnel ou de cadre de la protection de l'enfance :

- Droits et enjeux politiques, sociaux, et territoriaux de la protection de l'enfance
- Besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance
- Le travail avec les familles et l'enfant
- L'évaluation des besoins de l'enfant
- Parcours et projet pour l'enfant (PPE)
- La prise de risque en protection de l'enfance,...

Avec les formateurs les plus expérimentés sur ces questions et une approche équilibrée théorie-pratique de terrain.

LES wÉBinaires EssEnTiELs (1 j OURnée à diSTancE via ZOOM)

Des formations à distance d'une journée pour aller à l'essentiel sur des problématiques fondamentales dans l'accompagnement des enfants et des familles :

- Le délaissement parental : approche clinique et juridique
Les 1000 premiers jours : ce qui se joue dans
- la construction de l'individu entre 0 et 3 ans
- Liens d'attachement et besoins fondamentaux de l'enfant
- Les outils pour évaluer en protection de l'enfance
Droits et intérêt supérieur de l'enfant,
Les conférences familiales en pratique,...

L'essentiel en une journée et sans se déplacer avec les formateurs les plus expérimentés sur ces questions et une approche équilibrée théorie-pratique.

ET vOUS, qUELs sOnT vOs BEsOins ?

Pour consolider
vos connaissances
et votre pratique
Poussez la porte
de l'École
de la Protection
de l'Enfance



L'École de la Protection de l'Enfance est gérée par l'Action Sociale société d'édition du JAS et organisatrice des Assises Nationales de la Protection de l'Enfance

Le manuel du travailleur social sceptique pour déjouer les pièges de la pensée

de Laurent Puech



Les travailleurs sociaux ont trop d'impact sur les vies des personnes – “protéger sans abîmer écrit Laurent Puech – pour ne pas s'interroger sur leur propre mécanique de délibération. Avec cet ouvrage, travailleurs sociaux (et tous ceux qui sont confrontés à des enquêtes sociales) pourront se frotter à la méthode zététique; une boîte à outils à

plusieurs compartiments, utile pour détecter les failles qui apparaissent parfois dans leurs activités, éviter les pièges de certains raisonnements, réajuster des façons de penser, produire une démonstration fiable et sensée.

La zététique ? Quezaco ?

L'ouvrage commence par une présentation de la zététique et de la façon dont elle peut compléter les outils méthodologiques du travail social. “La zététique en travail social,

c'est finalement le travail méthodique que je consens à faire avec d'autres pour réduire, autant que faire se peut, l'inévitable écart entre mes perceptions/intuitions et le réel d'une situation”, écrit l'auteur qui fait échos à la définition

“Une boîte à outils pour réduire l'inévitable écart entre nos perceptions/intuitions et le réel d'une situation”.

de l'éthique par le philosophe Jean-François Malherbe. La méthode est alors développée sous la forme d'une boîte à outils à 3 compartiments que le lecteur peut découvrir dans l'ordre qu'il veut : celui des facettes de la zététique (chapitre 2), de ses effets (chapitre 3), puis de son extension à une sélection de biais identifiés et certains “savoirs” (chapitre 4). En conclusion de cette approche

par le doute, l'auteur revient sur les notions de risque et de danger, de ces dispositifs de protection “qui ne veulent prendre aucun risque » pour finalement défendre celui « d'une protection raisonnée”.

La zététique pour élever sa vigilance et sa compétence

Ce petit manuel d'investigation étayé de nombreux exemples concrets permet de renforcer sa pensée et sa pratique, avec une finalité : construire les bases d'une approche de protection raisonnée, “l'enjeu majeur pour un travail social”. Les outils de la zététique servent certes la prudence... mais pas l'inaction.

Un ouvrage principalement destiné aux travailleurs sociaux et à tous ceux qui sont confrontés à des enquêtes sociales, mais pas seulement. Il est non seulement utile mais tout simplement passionnant.

Deux extraits de l'ouvrage

► “Sur certaines situations, il y a des formes irrationnelles de pensée, que le collectif non seulement ne limite pas, mais contribue à amplifier (...). Nous devrions nous méfier quand trop de données ou le sens que nous y donnons confirment tellement ce que nous pensons d'une situation. La zététique propose quelques outils pour éviter ce genre de pièges. Nous sommes séduits par une analyse ? La zététique interroge ce qui la fonde.

Une série d'événements «s'enchaînent » ? Les outils de la zététique viennent tester la fiabilité des liens qui constituent ce que nous appelons « enchaînement ». Nous catégorisons une situation par un mot ? La méthode zététique nous invite à examiner le rapport du terme choisi avec l'exactitude de la situation et l'impact des effets qu'il produit pour en réévaluer la pertinence (...).”

“n ous devrions nous méfier quand trop de données ou le sens que nous y donnons confirment tellement ce que nous pensons d'une situation”.

► “La zététique est une approche par le doute pour s'assurer de la validité des informations rapportées. Elle est aussi une interrogation critique de notre façon de comprendre les données que nous avons, d'éviter les pièges dans lesquels nous pouvons tous facilement tomber. Cette lecture du monde tente donc de cerner la solidité

d'un fait avant de tirer une conclusion. Et en cas de doute, elle propose de suspendre son jugement : tant que je n'ai pas les éléments suffisants pour déterminer si une proposition est valide, je ne peux qu'attendre d'en disposer. C'est par conséquent une prise de risque : pour agir juste, il faut parfois adopter l'action de dif-

“Le fait de déclencher une mesure que l'on souhaite de protection et qui se révèle inadaptée entraîne parfois à une exposition, à un danger plus grand encore”.

férent le moment de l'action du fait d'un manque d'éléments solides. Est-elle dès lors compatible avec des dispositifs de protection qui ne veulent, au contraire, prendre aucun risque ? Le principe de précaution nous incite à aller dans un sens qui peut paraître

opposé : in dubio pro malo ; en cas de doute, envisage le pire. Cette pensée est à l'œuvre dans la logique de protection. Elle oblige cependant à penser tous les risques existants. On peut éviter d'en prendre certains... qui ouvrent alors à de nouveaux risques du fait des choix qui sont faits. Demander la séparation d'un enfant de son milieu familial quand il y est en danger, c'est l'exposer aux risques que recèlent tous les autres lieux et environnements de vie qui l'accueilleront. Aucun d'eux n'est parfait, et même si c'est un cas rare, il existe des situations de danger en famille d'accueil ou en maison d'enfants à caractère social. Le fait de déclencher une mesure que l'on souhaite de protection et qui se révèle inadaptée entraîne parfois à une exposition, à un danger plus grand encore. Une femme révèle les violences qu'elle subit de la part de son partenaire, on l'incite à partir et on lui propose une mise à l'abri qu'elle accepte. L'équipe est rassurée, pensant avoir réduit l'exposition au danger que représentait la proximité du conjoint... lequel voit au contraire sa volonté destructrice s'amplifier, car la séparation lui est insupportable, et le voilà qui la recherche partout et la tue. [...] Il n'y a pas d'idéal en matière de protection des personnes. Chaque situation est marquée par une exposition à un ou plusieurs dangers. Chaque acte de protection recèle de possibles préjudices, de légers à graves”.

À propos de l'auteur : Laurent Puech est assistant social de formation et, après plusieurs années d'exercice en polyvalence de secteur, protection de l'enfance



© DR

et intervention sociale en gendarmerie, il est actuellement directeur de l'Association Nationale d'Intervention Sociale en Commissariats et Gendarmeries (ANISCG). Créateur en 2014 du site-res- source (<http://secretpro.fr>) consacré au secret professionnel et au partage d'informations en tra-

vail social et médico-social, et en 2019 du blog protections-critiques.org, il a développé depuis plusieurs années une activité annexe de formateur.

À l'occasion de ce livre, Laurent Puech a mis en ligne un site internet pour diffuser la zététique au sein des institutions de travail social et des pratiques professionnelles : www.zets.fr ■

► **En savoir plus :** Manuel du travailleur social sceptique, Déjouer les pièges de la pensée, Laurent Puech, Éditions Book-e-Book, décembre 2022, 102 pages, 11 euros.

Disponible sur le site de vente en ligne Book-e-Book

“Les oubliés de l'enfance” : un témoignage bouleversant pour rappeler à la vigilance

de Marcia Blonzel

“C’était en février 1962. J’allais avoir 9 ans en octobre. Ce jour-là, je suis morte plusieurs fois dans une grande souffrance. Ils sont arrivés à l’appartement en fin de journée. Il faisait déjà nuit. Il y avait une femme et un homme. L’Aide sociale à l’enfance (*Ndlr ainsi dans le texte*) est alors entrée dans ma vie, dans nos vies d’enfants. Dans l’appartement de Semur, je jouais assise par terre avec mes frères et sœur. Au début, je n’ai vu que des pieds et des jambes. J’entendais chuchoter, c’est tout. Puis, je les ai vus, les visiteurs, ils avaient l’air gentils. Ils nous souriaient. J’ai entendu ma mère pleurer. J’ai compris qu’ils étaient venus pour nous”.



© DR



C'est un des souvenirs relatés par Marcia Blonzel dans ce bel et dur ouvrage sur son vécu d'enfant placée: "Les oubliés de l'enfance". Elle y décrit des conditions "déshumanisées", des maltraitements, une petite enfance massacrée, une enfance brisée, une adolescence malmenée.

"Je ne voulais pas de ces gens étrangers, surtout d'elle, cette Thénardière, cette Folcoche, qui ne m'aimait pas! T'as débar-

rassé la table? T'as fait la vaisselle? (...).

On ne fera jamais rien de toi, ma pauvre fille! (...). J'entendais des reproches tous les jours et recevais fréquemment des gifles et des punitions. Elle ne souriait pas, la Folcoche. Elle avait toujours un visage pincé, dur et fermé (...). Quand elle me regardait, j'avais toujours l'impression d'avoir fait quelque chose de mal. Elle tapait peu, sauf avec des gifles. Je n'étais jamais tranquille".

La détermination et la ténacité de Marcia lui permettront de réussir des études de droit et de fonder une famille. Son parcours d'enfant placée s'est certes déroulé il y a de nombreuses années, mais l'auteure, DRH à la retraite, aujourd'hui bénévole de l'Adepape 91, sait que des situations comparables perdurent avec encore beaucoup trop de souffrance dans un univers sensé protégé (Ndlr : voir aussi le témoignage de Brian dans le Dossier de ce numéro). Au-delà de la démarche personnelle évidemment attachée à l'écriture de cet ouvrage, elle souhaite, par son témoignage, rappeler l'importance de mieux contrôler et de mieux évaluer la mise en œuvre opérationnelle des mesures de protection de l'enfance. ■

► **En savoir plus :** "Les oubliés de l'enfance" de Marcia Blonzel, Editions Sydney Laurent, 176 pages.

À noter : Les droits d'auteur seront reversés à l'Adepape 91 sous forme de don.

"L'éducation, ça se partage ?"

Ressources des familles et de leur entourage

Ouvrage collectif sous la direction

de Catherine Delcroix et Bénédicte Goussault

Cet ouvrage se penche sur un thème peu traité : les ressources des parents qui rencontrent des difficultés avec leurs enfants. Ces difficultés peuvent être liées à la précarité économique, à des séparations familiales, à de la violence conjugale, au fait d'être à la tête d'une famille monoparentale, d'être confronté à des troubles psychiques, d'être d'origine étrangère, en recherche d'emploi... Or les difficultés que rencontrent les parents les empêchent d'être crédibles auprès des institutions susceptibles de les aider sur le plan social, scolaire, médical, et personnel.

C'est le travail collaboratif de recherche-action que l'Unapp* avait présenté aux Assises de la protection de l'enfance 2018, entre chercheurs universitaires, professionnels, bénévoles et parents, qui a permis d'analyser les écosystèmes d'acteurs qui fondent l'éducation partagée et la mobilisation des ressources des parents et de leur entourage: ressources matérielles, mais aussi ressources "subjectives" orientant leurs actions. Des formes d'alliance

ont été identifiées dans l'histoire de ces neuf familles pour sortir des "inouïs" dans la mise en évidence d'une chaîne des pouvoirs d'agir comme autant d'appuis pour l'entrée réussie de leurs enfants dans l'âge adulte. ■



► **En savoir plus :** L'éducation, ça se partage ?, Editions L'Harmattan, 2023, 336 pages

* Unapp : Union Nationale des Acteurs du parrainage de proximité.



XVI^e ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

CITÉ DES CONGRES-NANTES | 29 & 30 JUIN 2023

EN PRÉSENTIEL ET EN DISTANCIEL

*Les 1000 premiers jours
mieux prévenir, mieux protéger*

- # Ce qui se joue chez l'enfant entre 0 et 3 ans.
- # Comment mieux soutenir la parentalité à l'arrivée d'un enfant ?
- # Comment mieux accompagner les tout-petits en danger ou en risque de danger ?



PROGRAMME COMPLET

ET BULLETIN D'INSCRIPTION DISPONIBLES SUR :

www.assisesprotectionenfance.fr

Renseignements - Tél : 01 53 10 24 10

Mail : assises@lejas.com



MAJEUR, MA PEUR

Retour sur les temps forts des Assises de la protection de l'enfance 2022

Malgré les huit mois qui nous séparent maintenant de l'événement⁽¹⁾, le BPE souhaitait partager avec ses lecteurs quelques-uns des temps forts des dernières Assises de la protection de l'enfance qui portaient sur les jeunes majeurs et leur sortie du dispositif de protection de l'enfance. Un sujet qui interroge le sens même de la politique de protection de l'enfance et celui de l'engagement des professionnels : à quoi bon essayer de soigner le parcours de protection d'un enfant si c'est pour en "ruiner" les bienfaits avec une sortie brutale du dispositif, trop précoce, impréparée, insuffisamment accompagnée ? Retour sur quelques contributions fortes qui font réfléchir⁽²⁾.

PAR ISABELLE BOHORQUES



Ces Assises, fidèles à leur tradition, se sont beaucoup appuyées sur les témoignages des principaux concernés, mais avant de les écouter, plusieurs experts étaient invités à rappeler le contexte. À commencer par le nombre de jeunes concernés.

Selon l'ONPE, ce sont près de 340 000 jeunes qui sont pris en charge par les services de protection de l'enfance chaque année, et en 2021, 30 000 jeunes majeurs étaient accompagnés en France, avec une augmentation entre les années 2020 et 2021 de près de 30%.

DES JEUNES VULNÉRABLES FACE À DES EXIGENCES PEU ORDINAIRES

“Pour la plupart de ces jeunes, l'arrivée à l'âge de la majorité est une source d'inquiétudes très importante : on leur demande une autonomie qu'ils n'ont souvent pas à l'âge de 18 ans et que l'on ne demande d'ailleurs pas aux autres jeunes, alors même qu'ils n'ont pas le réseau de soutiens qui pourrait faciliter leur entrée dans la vie d'adulte”, a d'abord rappelé Philippe Gestin, invité à introduire la journée.

Ce sociologue, auteur de “18 ans et bientôt à la rue, plaider pour les jeunes de l'ASE” (Eres, 2022), est aussi un professionnel de terrain qui a dirigé le Foyer éducatif “Les Algues” au Havre qui accompagne des jeunes majeurs. Il sait de quoi il parle quand il dresse un panorama “des choses sur le terrain qui ne vont pas dans le bon sens”. Et d'abord, “une standardisation des pratiques autour de mesures-type. On va parler de 18 ans et 3 mois, 18 ans et 6 mois, etc., a-t-il rappelé, et ce faisant on transfère le droit à l'aide sociale légale des jeunes majeurs, qui doit faire l'objet d'une juste appréciation in concreto selon chaque situation, vers une espèce d'action sociale facultative où ce sera pour tout le monde la même chose : 18 ans et 3 mois, 18 ans et 6 mois. Cette standardisation, a-t-il regretté, suscitant au passage les applaudissements de la salle, ne va pas dans le sens de l'individualisation qu'on nous vend assez régulièrement dans les communications des départements”.

Autre problème pour Philippe Gestin : La nouvelle sémantique qui émerge depuis quelques années autour des contrats. “Autrefois on parlait d'accueil provisoire jeunes majeurs, aujourd'hui on parle de contrats jeunes... Autrefois on parlait de garantie jeunes dans les missions locales, aujourd'hui on parle de contrat d'engagement”. Cette évolution sémantique traduit selon lui “des positions très asymétriques entre le demandeur



© L'Action Sociale

et celui qui aide”, assez problématiques, avec par exemple des comportements de plus en plus sanctionnés, comme si tout pouvait se régler en un jour. J'ai vu des jeunes majeurs qui étaient sanctionnés parce qu'ils avaient loupé un stage, parce qu'ils n'avaient pas forcément réussi une période de travail (...). C'est un non sens que les jeunes soient sanctionnés pour des comportements qui relèvent plutôt d'un accompagnement au long cours”.

Le long cours... précisément ce que l'on n'encourage pas dans l'orientation professionnelle des jeunes majeurs. “Tous les professionnels sont confrontés à cette injonction plus ou moins explicite de les orienter vers des études courtes pour assurer des sorties rapides du dispositif avec des capacités financières. On en est même au point de voir le droit commun proposer des CAP en trois ans pour les MNA mais des cadres ASE demander de raccourcir encore les délais en orientant des jeunes qui pourraient faire un bac, par exemple, vers des CAP en deux ans. C'est tout de même assez pénible”, a témoigné cet ancien directeur de foyer, là encore sous les applaudissements.

Enfin, dernier trait noir sur le tableau peint par Philippe Gestin : les sorties sèches. 18 ans et “hop” à la rue pour un certain nombre de jeunes avec les conséquences que l'on sait en termes d'errance, de précarité et de difficultés psycho-sociales. “On présente aux jeunes un univers de la participation et du droit dans nos institutions depuis la loi de 2002 mais bien souvent tout ça se termine sur une période où il n'y a plus de droit... le jeune part et il n'y a plus de protection sociale”. “Quel sens à tout cela ?, interpelle-t-il. Quid de l'inves-

tissement de la famille d'accueil, quid de l'investissement de l'ASE, des travailleurs sociaux pendant tant d'années ou encore de l'éducation nationale quand on constate qu'il y a énormément de jeunes qui échouent à leur examen car il y a une sortie sèche qui se profile...".

Le sociologue conclura sur ce constat paradoxal : "Avec la standardisation des réponses, la distorsion de la notion d'autonomie, l'isolement social, des erreurs dramatiques à la sortie... les politiques menées ces dernières années ont plutôt produit de l'insécurité là où elles devaient protéger, avec au final un absurde gaspillage de l'investissement financier".

QUELLE PEUR ? CE QU'EN DISENT CEUX QUI SONT PASSÉS PAR L'ASE

Que pensent de tout cela les principaux concernés ? L'Odas, partenaire des organisateurs des Assises (ndlr : *L'Action Sociale*), a présenté les résultats d'une enquête réalisée avec l'aide de la Fédération nationale des Adepape et des associations Repairs !, sur la perception qu'ont les personnes accompagnées ou ayant été accompagnées en protection de l'enfance de l'arrivée à l'âge de la majorité. Même si l'arrivée des 18 ans a été perçue par un grand nombre des répondants comme synonyme de liberté et d'autonomie, il a rimé aussi, pour une grande partie avec la peur de quitter un environnement rassurant, d'affronter l'inconnu et la solitude. Une grande partie des répondants ne cachent pas que l'arrivée des 18 ans a été une source d'angoisse avec la peur de ne pas s'en sortir, de n'être pas prêt, d'être seul face à la vie quotidienne, au logement, aux études, à l'emploi (voir www.odas.net). Pour mettre en regard la perception de la sortie du dispositif et la qualité du parcours en protection de l'enfance, les destinataires de l'enquête étaient également invités à livrer leur regard sur la qualité des liens construits avant la sortie du dispositif. Trois-quarts des répondants ayant été confiés en famille d'accueil qualifient ces liens d'affectueux, de souteneurs, de rassurants avec les familles d'accueil et de durables (à prendre avec prudence car les répondants étaient majoritairement dans la tranche 18-24 ans). Un quart ont perçu ces liens comme distants voire inexistants, proportion qui monte à 33% lorsque les répondants évoquent les liens avec leurs éducateurs dans le cadre d'accueils en institutions. La moitié des répondants précisent aussi avoir pu compter sur d'autres professionnels : psychologues, orthophonistes, assistantes sociales, éducateurs de rue, directeurs d'établissement ; ensei-

gnants mais aussi voisins, parrains, marraines, amis et parfois maîtresse de maison, comptable... Preuve que toute la constellation des professionnels dans l'environnement de l'enfant a son rôle à jouer. Et globalement, une majorité de répondants jugent l'accompagnement qu'ils ont reçu comme suffisamment satisfaisant, à l'inverse de leur avis sur la sortie du dispositif majoritairement vécue comme insuffisamment soutenue. Concernant le parcours, à noter le point noir souvent souligné de l'insuffisance d'information de l'enfant confié : une grande majorité partagent le sentiment qu'ils ont été très peu ou pas informés et pas préparés par leur référent avant l'audience, donc très angoissés à son approche et très souvent dans l'incompréhension de ce qui était en train de leur arriver.

ADRIANA, BRIAN, PHAREL ET SHAÏNEZ PARTAGENT LEUR EXPÉRIENCE

C'est un mélange de tous ces ressentis qu'ont exprimés les quatre grands témoins invités à raconter leur parcours et leur sortie du dispositif de protection de l'enfance.

Adriana, elle, n'avait pas vraiment peur à l'approche des 18 ans. Cette jeune femme de 21 ans, étudiante en master de gestion et bénévole à Repairs ! 44, a d'abord relaté brièvement son parcours. Celle de relations compliquées avec sa mère qui vont aboutir à des mesures à domicile, puis déboucher sur un placement à



l'âge de 16 ans en famille d'accueil le week-end tandis qu'elle vit en internat durant la semaine. À 17 ans, l'association qui l'accompagne lui permet d'intégrer un studio dans lequel elle se sent bien. Elle a des attaches avec sa famille d'accueil, des amis, un copain, des études qui lui plaisent, et ne ressent pas vraiment la peur de l'arrivée à l'âge de la majorité. Pourtant, dit-elle, "ça lui est tombé dessus". "On m'a dit que j'étais suffisamment autonome et que je pouvais m'en aller. J'ai tenté de décrocher un logement par le Crous, mais j'ai dû faire les démarches de A à Z toute seule car, tout d'un coup, je n'étais plus accompagnée. Je me suis alors rendue compte que le logement était quand même trop onéreux par rapport à mes moyens, et les autres démarches qui auraient pu m'aider étaient trop complexes à mettre en œuvre toute seule. Cela m'a conduit à devoir retourner chez ma mère, ce qui n'était pas du tout une bonne idée puisque j'avais été placée parce que nos relations n'étaient pas saines... et d'ailleurs nos relations se sont à nouveau dégradées...". Adriana a tout fait pour s'en sortir et a trouvé un contrat d'alternance qui lui a permis d'acquérir son autonomie financière et de trouver un logement où elle construit plus sereinement sa vie. Mais, témoigne-t-elle : "au sortir de l'ASE je me suis sentie abandonnée, j'ai eu un peu de rancœur car je me suis retrouvée en insécurité finalement, et cela a entaché tout le travail qui avait été fait avec moi et mon entourage. Au fond on m'a réexposée en m'obligeant à repartir chez ma mère alors qu'on m'avait protégée jusque-là".

La recommandation d'Adriana : "Même si on a l'air autonome à 18 ans on ne l'est pas réellement, on a encore besoin d'être accompagné, de recevoir des conseils d'une tierce personne qui nous a suivi, qui connaît notre situation, qui peut nous aider à nous insérer dans cette nouvelle vie d'adulte. Ne vous fiez pas aux apparences".

Brian, 32 ans, ne craignait pas non plus cet anniversaire des 18 ans car il avait une envie furieuse de sortir du dispositif. Pourtant, lui aussi va tomber des nues, avec de mauvaises surprises, à l'instar de son long parcours en protection de l'enfance où rien ne s'est passé comme on aurait pu s'y attendre. Tandis qu'il se prépare à devenir papa, Brian, conseiller clientèle dans une grande banque est revenu avec émotion sur son passé d'enfant : "Un parcours, selon ses mots, stable mais dur et plein de paradoxes". C'est dans la même famille d'accueil qu'il a vécu de ses 4 mois à ses 20 ans, avec un grand frère et une de ses sœurs de 2 ans son aînée. Pourtant, il va s'en enfuir, avant d'être "projeté" dans la vie d'adulte.



© L'Action Sociale

Brian a d'abord narré avec pudeur ce qu'il appelle "l'éducation très stricte" qu'il a reçue pendant 20 ans : "À 10 ans on me demandait de faire le ménage, le repas, de le servir à la mère d'accueil dans son lit ... j'ai eu un quotidien assez compliqué, j'ai vécu des maltraitements physiques et psychologiques, on m'a demandé d'être adulte assez rapidement au final". Il y a bien eu des inspections, précise-t-il d'emblée, mais malheureusement la famille d'accueil en avait vent, et lorsque les contrôles avaient lieu on était prêts, propres, coiffés, habillés. On nous avait prévenus : si jamais on parlait, on serait envoyés en foyer où c'est dur, où il y a des viols, etc. Alors on se taisait...". Et puis un jour, vers 18 ans j'ai eu la chance d'avoir une copine, et pour la première fois je suis parti en vacances en dehors de ma famille d'accueil, dans une autre famille et j'ai découvert une toute autre réalité : qu'il ne fallait pas se lever à 6 heures de matin pour faire le ménage, préparer le déjeuner avant que les parents soient levés, etc. J'ai eu un énorme choc, et au retour j'ai appelé l'inspectrice ASE qui nous suivait et je lui ai tout raconté. Comme je craignais vraiment la violence de cette famille d'accueil j'ai réussi à convaincre l'inspectrice de me laisser quitter la maison sans prévenir, un matin en allant à l'école, avec ma sœur et le jeune garçon qui était encore placé avec nous, et juste un sac à dos avec très peu d'affaires caché la veille dans une poubelle...". Voilà comment ces trois jeunes

ont fui ceux qui étaient sensés les protéger, ont rallié les bureaux de l'ASE, puis ont dû essayer de faire confiance à une nouvelle famille d'accueil. "Celle-ci était très gentille, raconte-t-il, mais malheureusement pas en adéquation avec l'adolescent que je n'étais plus et qu'elle pensait avoir sous son toit. Je me sentais adulte et prêt à partir, même impatient..."

À la fin de son contrat jeune majeur, Brian quitte la famille du jour au lendemain, sans accompagnement, sans appartement. Il en trouve un avec sa sœur, et c'est là que les galères commencent : "On ne savait pas, par exemple, qu'il fallait prendre un contrat d'électricité... donc premières nuits sans électricité. On ne savait pas comment acheter les choses, comment gérer un budget, comment remplir une feuille d'impôts... On s'est retrouvés très vite dans des situations compliquées car nous étions seuls et pas préparés. J'aurais voulu avoir une tutrice qui m'appelle pour me demander des nouvelles, me conseiller, me proposer de l'aide le cas échéant et même un suivi psychologique ... Ce suivi, précise-t-il, on me l'a proposé en sortie de famille d'accueil, mais à ce moment là je n'étais pas dans l'optique de demander encore une aide..."

Malgré toutes les souffrances que Brian a endurées, tous les obstacles qu'il a dû franchir seul, les vulnérabilités qu'il en a conservé et avec lesquelles il doit avancer, il n'a pas d'amertume envers l'ASE : "Si je n'avais pas été pris en charge par l'ASE à mes 4 mois je ne sais pas ce que je serai devenu, je ne sais pas si je serai là devant vous aujourd'hui, peut-être à la rue, peut-être même plus là... J'ai réussi à faire mes études, j'ai réussi à me relever parce que l'ASE m'a aidé, ma tutrice et ses collègues étaient là, et même s'ils ont pas tout vu tout de suite, ils m'ont quand même accompagnés et je les remercierais toujours".

La recommandation n°1 de Brian : "Ne nous lâchez pas complètement, gardez le contact pendant quelques temps au moins, et proposez nous quelques mois après la sortie du dispositif, pas tout de suite car on ne sera pas réceptifs, des aides psychologiques que l'on sera plus à même de recevoir après s'être frottés quelques temps à la réalité de la vie hors ASE".

La recommandation n°2 de Brian : "Donnez-nous des nouvelles de ceux qui comptent pour nous. Prenez de nos nouvelles même des années après, faites perdurer le lien, et donnez-nous aussi des nouvelles de ceux qui ont compté au quotidien. Je n'ai plus jamais eu de nouvelles du tout petit que j'avais fait sortir de la famille d'accueil maltraitante, alors que c'était comme

mon petit frère, ma famille, je ne sais même pas ce qu'il est devenu, où il a été placé, qui il est aujourd'hui..."

Shaïne, pour sa part, dit avoir plutôt bien résisté dans son parcours malgré certaines très mauvaises expériences, parce qu'elle avait selon ses termes "de la ressource" et "une envie forte de faire des études qui l'a aidée, selon ses termes, à se contenir". Cette jeune femme de 25 ans, étudiante en philosophie et psychologie, membre de l'Adepape des Bouches-du-Rhône, a vécu dans plusieurs foyers, à l'adolescence notamment, puis a pu intégrer un appartement autonome avant ses 18 ans. Au delà de son propre vécu, elle a vu des choses très dures supportées par d'autres. C'est pourquoi, à l'occasion des Assises de la protection de l'enfance, elle a surtout voulu témoigner au nom "de celles et ceux qui ne peuvent pas s'exprimer : jeunes et parents". Mais elle a aussi alerté sur les difficultés rencontrées par les travailleurs sociaux. (*Extraits en encadré ci-joint de son cri du cœur*).

La peur de la majorité, **Pharel** l'a connue aussi. Avec des jours et des jours d'angoisse tenaillante tant en dépendait son destin. Ce vingtenaire, bénévole de Repairs 64!, aujourd'hui étudiant en deuxième année de CAP monteur plombier chauffagiste, vient et revient de loin.

Né au Gabon, il fuit son pays à l'âge de 17 ans, avec l'aide d'une tante, en raison de graves violences intrafa-



© L'Action Sociale

“AU NOM DE CEUX QUI N’ONT PAS LA POSSIBILITÉ DE S’EXPRIMER”

Extraits de l’intervention vidéo de Shaïne, membre de l’Adepape 13*.



© L'Action Sociale

“Je souhaite prendre la parole pour celles et ceux qui ne peuvent pas la prendre, avec l’espoir de vous alerter sur la souffrance en protection de l’enfance et l’urgence d’écouter les jeunes qui vous sont confiés.

L’intitulé des Assises est “Majeur, ma peur”. On dit souvent de la peur qu’elle est irrationnelle, mais c’est la meilleure façon de ne pas la prendre en considération : une peur, qu’elle soit irrationnelle ou non, a toujours une origine. Dans mon cas et dans le cas de beaucoup d’autres, c’est une peur liée à une souffrance, à un manque affectif en somme. Une peur de l’abandon en protection de l’enfance qui est un ennemi commun, et qui nous rapproche, nous enfants confiés et vous travailleurs sociaux tant parfois vous vous sentez aussi abandonnés par l’État (...).

Pour autant, les revendications financières, aussi légitimes soient-elles, prennent toujours le pas sur les réflexions éducatives et sociales. Se demande-t-on vraiment assez ce que coûte vraiment de séparer un enfant de sa famille ? L’ampleur du désert affectif dans certains établissements de protec-

tion de l’enfance se traduit par un coût humain exorbitant. Il faut le rappeler, un tiers des sans domicile fixes ont eu un parcours à l’ASE (...), et dans beaucoup de foyers la réalité des choses c’est que de nombreuses jeunes filles se prostituent (...).

On a l’impression que sans argent on ne fait pas grand-chose. C’est faux. J’ai une question à vous poser : qu’est-ce que ça coûte de demander à un enfant si son parent lui manque ? On ne nous le demande pas souvent, parce que ça semble compliqué de poser cette question quand les relations avec le parent sont compliquées. Pourtant, on aimerait peut-être bien qu’on nous la pose cette question, juste pour parler, pour qu’on nous écoute... S’engager sur ce genre de terrains ça coûte de l’énergie (...) c’est de l’engagement sans être sûr du résultat, c’est prendre des risques (...). Mais n’oubliez pas que le simple sourire d’un enfant, peut être parfois une grande réussite car il peut emmener loin ce sourire (...). C’est pour ça que vous devez vous battre. Battez-vous pour la revalorisation de votre métier mais battez-vous aussi pour ne pas perdre la valeur de celui-ci (...).

Alors, comme l’occasion m’est donnée de vous interpeller dans une enceinte importante, je vous demande de nous unir à vos revendications, de nous partager aussi votre désarroi et de nous permettre d’être une force à vos côtés, parce que cela nous permet aussi de prendre conscience de notre valeur, et pour des adolescents qui ont perdu tout espoir, cela pourrait aider à raviver en eux la flamme. Le placement n’est pas une fatalité et je pense qu’il est en chacun des enfants confiés un germe de potentialité, des compétences non exprimées. Gardez espoir pour nous pour vous, prenez vos responsabilités : apprenez-nous à nous battre pour nos droits, aidez-nous à respecter nos devoirs, sensibilisez-nous à la politique, renforcez notre éducation car sans l’école nous n’irons nulle part, et trop de jeunes encore se sentent étrangers à ce qui les entoure. Nous ne souhaitons pas un abandon de plus, ni le vôtre, ni celui des familles ni celui de la classe politique”.

** Prononcé. Quelques coupures, signalées, ont été effectuées en veillant à ne pas altérer le propos. Pas de reproduction photo notamment sans autorisation. Merci.*

miliales. En septembre 2020, il atterri à Paris Charles de Gaulle avec un homme qu’il croit être son oncle. Ils prennent un train jusqu’à la gare de Pau où l’homme lui dit de l’attendre là, le temps d’aller chercher de quoi se restaurer. La soirée puis la nuit passent, sans que l’homme ne réapparaisse. Au petit matin, Pharel est toujours seul

dans la gare avec comme tout bagage un sac à dos, pas un centime ni aucun papier d’identité. Des agents d’entretien vont donner l’alerte, et il sera conduit dans une association locale pour demandeurs d’asile, puis dans un premier foyer pour mineurs, avant d’être réorienté vers un autre lieu à Bayonne plus adapté. “Ça a été très diffi-

cile car je commençais à m'acclimater à un lieu, à faire des connaissances et, déjà, je devais partir. On m'a mis dans un bus en direction de Bayonne sans aucun document sur moi. J'avais l'angoisse de me faire attraper ou d'être encore abandonné". Finalement une éducatrice l'attend à destination, mais c'est alors que d'autres angoisses commencent à poindre pour Pharel : n'ayant aucun document pour attester de son identité et de son âge, il faudrait appeler les autorités du Gabon pour obtenir des papiers, mais il s'y refuse, dans un premier temps, craignant que ses agresseurs n'en soient informés. C'est alors qu'il se soumet aux différentes évaluations permettant d'attester de sa minorité mais cela ne suffit pas : il faut des documents officiels. Il se résout à rejoindre le Gabon et parvient après plusieurs messages à avoir un membre de sa famille qui lui promet de s'en occuper mais ne cache pas avoir été inquiété par d'autres membres. "Une fois mon adresse donnée, raconte Pharel, j'ai vécu dans l'angoisse, d'abord celle d'être localisé par mes agresseurs, et ensuite celle d'être expulsé et de repartir au Gabon. Je ne dormais plus ou quand j'y parvenais je faisais des cauchemars, je ne mangeais plus, je voyais ma vie partir en vrille dans ce pays que je ne connaissais pas, où je

ne connaissais personne pratiquement, et j'avais des envies de suicide". Cette période d'incertitudes et d'angoisse a duré plusieurs mois. Et quand les documents officiels sont arrivés, un mois avant ses 18 ans, c'est avec la même peur au ventre qu'il a dû attendre que la PAF en vérifie l'authenticité. "Quand c'est arrivé quelques jours avant ma majorité je n'y croyais plus".

S'il ne cache pas le cauchemar intérieur qu'il a vécu, Pharel tient à souligner la reconnaissance qu'il a envers les éducateurs de la Sauvegarde des Pyrénées-Atlantiques et l'association Don Bosco qui l'ont accompagnés. "Ils m'ont soutenu, ils m'ont conseillé, ils faisaient tout pour me rassurer. Ils m'ont beaucoup aidé et cela continue. Que ce soit l'ASE ou les éduc, je dis chapeau".

Au-delà de l'angoisse liée aux incertitudes administratives pointée par Pharel, les mineurs non accompagnés ont bien d'autres sources d'anxiété qui nécessitent une attention particulière de la part des travailleurs sociaux et un chamboulement de leurs pratiques, a rappelé Fatima Touhami. Cette psychologue clinicienne à la maison de Solenn-maison des adolescents à Paris sait de quoi elle parle : elle assure des consultations dites de médiation transculturelle pour répondre aux besoins



des jeunes et guider aussi les professionnels qui les accompagnent. “La littérature internationale nous montre bien les risques élevés chez les mineurs non accompagnés de psycho-traumatismes, de trouble dépressifs anxieux. On peut donc partir du postulat dès le premier accueil de leur vulnérabilité. C’est important de l’avoir en tête tout au long de l’évaluation et de l’accompagnement”, a-t-elle d’abord précisé. “Et pour en venir au beau titre des Assises « Majeur, ma peur », a poursuivi la clinicienne, il est très important de comprendre qu’il y a vraiment une prévalence de décompensation psychiatrique à cette période de transition pour les mineurs non accompagnés parce que cette transition est marquée par des doutes, par une incertitude, l’inconnu, qui peuvent venir réactiver d’autres séparations et d’autres vécu d’abandon. Pour les professionnels, il va falloir trouver un maillage permettant de ramener quelque chose de sécurisant pour ces jeunes à qui on demande de grandir très vite, de trouver des solutions très vite, loin de leur culture et de leur famille”.

Cette demande d’autonomisation précoce concerne tous les jeunes en protection de l’enfance, mais se demande-t-on suffisamment si ils y parviennent, dans quelles conditions, et ce qu’ils deviennent après l’ASE ?

QUE SAIT-ON DU DEVENIR DES JEUNES APRÈS L’ASE ?

L’Observatoire National de Protection de l’Enfance (ONPE) avait préparé pour ces 15^{èmes} Assises un topo synthétique sur l’état des connaissances sur le devenir des mineurs accompagnés en France, mais aussi à l’international en s’appuyant sur des recherches menées en Espagne, aux Etats-Unis, en Finlande, en Irlande, en Norvège, au Québec, en Roumanie, au Royaume-Uni et en Suède.

“Tous ces travaux présentent un certain nombre de points communs, a commencé Flore Capelier, directrice de l’ONPE. Le premier est celui de reconnaître la vulnérabilité des jeunes qui sortent de protection de l’enfance et l’attention particulière qui doit leur être apportée. Les travaux récents de l’OCDE, notamment ceux liés à la crise sanitaire, montrent aussi que les jeunes sont aujourd’hui le groupe social au sein de nos sociétés le plus à risque de pauvreté avec des inquiétudes très fortes, déjà, sur les jeunes en population générale, qui appellent évidemment à s’intéresser particulièrement aux jeunes protégés”. “L’accélération vers l’âge adulte demandé aux enfants protégés, a-t-elle poursuivi, pose d’autant plus question, qu’en matière d’insertion



© L'Action Sociale

sociale et professionnelle de ces jeunes, les différents travaux montrent globalement des taux de diplôme moins élevés, des effets des traumatismes subis pendant l’enfance, et un vrai enjeu sur la santé somatique et psychique de ses enfants et la manière dont on répond à leurs besoins. Une étude en Irlande sur les jeunes sortant du dispositif montre par exemple qu’un tiers d’entre eux ont des difficultés en termes de santé mentale et donc un vrai besoin d’être accompagnés sur ce plan là”.

La revue de littérature effectuée par l’ONPE montre aussi que, quel que soit le pays, “il y a un vrai enjeu au regard des parcours très hétérogènes des jeunes, à penser ces parcours, leur continuité, et la continuité des attaches construites”. “Plusieurs travaux québécois entre autres, soulignent, selon la directrice de l’Observatoire, l’importance des réseaux sociaux et des liens affectifs que nouent les jeunes dans leur entourage pour assurer pleinement leur développement et leur future insertion”. “On constate aussi dans ses recherches le rôle déterminant de la posture professionnelle : le fait que les relations de confiance établies puissent être durables et que les professionnels aient de l’ambition pour eux est un élément particulièrement important pour les jeunes sortant de la protection de l’enfance. La récente étude, soutenue par l’ONPE, d’Alice Anton et Benjamin Denecheau sur la scolarité des enfants en milieu ouvert

montre bien tous ces enjeux”.

Flore Capelier s'est arrêtée ensuite sur la plus importante étude quantitative longitudinale réalisée ces dernières années en France : l'étude Elap⁽³⁾. Déjà présentée lors de précédentes Assises, l'étude a été complétée depuis par plusieurs vagues d'enquête jusqu'en 2019. Elle porte au final sur une cohorte de 1600 jeunes dans sept départements différents. Parmi les importants constats d'Elap à méditer selon Flore Capelier : “les ressources financières très faibles dont disposent les jeunes quand ils sortent du dispositif et qui posent la question de l'articulation indispensable des politiques de droit commun et des politiques d'aide sociale à l'enfance pour assurer des sources de revenus permettant une réelle insertion”. Dans le prolongement, elle pointe les inégalités en termes de réussite scolaire entre les enfants protégés et la population générale : selon Elap, seulement 37% des enfants protégés de 17 ans n'ont jamais redoublé...

“Autre donnée intéressante, selon la directrice de l'ONPE : la précocité de l'entrée en couple ou en parentalité pour les jeunes sortant de la protection de l'enfance, qui semblent être pour un grand nombre d'entre

eux des éléments particulièrement importants pour construire leur vie d'adulte. Les travaux d'Elap montrent que 9% des filles de 17 à 20 ans interrogées ont déjà un enfant. Et c'est une tendance confirmée par des études internationales, notamment en Suède et aux Etats-Unis sur des cohortes importantes”. Reprenant les propos des chercheurs de l'étude, elle résume : “l'expérience de l'aide sociale à l'enfance a pu soit les contraindre à valoriser l'insertion professionnelle posée alors en objectif prioritaire à atteindre par les professionnels, soit de les amener au contraire à aspirer à quitter l'institution rapidement, la mise en couple ou la construction d'une famille devenant alors une porte de sortie possible”. Et d'ajouter que “cela se déroule dans des situations où les jeunes ont peu de soutiens familiaux. Soit en raison d'un délitement des liens soit en raison d'une absence de liens. Elap montre en effet que 23 % des enfants dont la famille réside sur le territoire français et 47% des mineurs non accompagnés sont orphelins d'au moins un des deux parents, quand les chiffres en population générale sont autour de 4%...”

Mais tous ces éléments ne sont pas une fatalité.



Comme l'a rappelé Flore Capelier, "Elap montre aussi l'efficacité de l'accompagnement jeune majeur, quand il existe, avec un effet de rattrapage. Plus le contrat jeune majeur dure longtemps, plus les jeunes protégés rattrapent la population générale en termes de niveau de diplôme et d'insertion sociale et professionnelle".

La question du devenir des jeunes est aussi au cœur de la "Recherche par les pairs sur la transition à l'âge au sortir d'une mesure de protection de l'enfance" menée en 2014⁽⁴⁾ avec le soutien de l'ONPE. Elle a impliqué de nombreux chercheurs et 36 jeunes de 16 à 26 ans en Ile-de-France et dans le Nord avec une démarche très participative puisque ces jeunes sont allés interroger d'autres jeunes sur ce qu'ils avaient vécu au moment de la sortie du dispositif. "Les chercheurs évoquent une zone de turbulences à la sortie du dispositif", rappelle Flore Capelier, car tous les temps de la vie vont être définis en même temps. La recherche montre comment le temps de transition est un moment à haut risque, un moment de crise, avec cette rupture entre la minorité où l'enfant est protégé et la majorité où il est perçu comme un être à insérer. Le fait de prendre ses décisions par soi-même à 18 ans peut être perçu comme une liberté nouvelle enthousiasmante mais aussi une zone de crainte ou d'inquiétude selon la manière dont ils sont accompagnés.

Cette recherche amène aussi, selon la directrice de l'ONPE, à réfléchir sur "des problématiques nouvelles peu travaillées dans les recherches et les pratiques professionnelles autour de l'identité et des affiliations multiples des enfants protégés au regard de leur parcours et de ce qu'ils ont vécu". "À l'intersection entre plusieurs mondes sociaux en prise avec des affects contradictoires les jeunes sortants pouvant éprouver un sentiment de solitude important du fait du vécu d'une double distance avec leur famille d'origine et leurs lieux d'accueil d'une part et d'un double décalage entre les autres jeunes placés et les jeunes de leur âge d'autre part", indique la recherche par les pairs.

Ces éléments, conclura Flore Capelier, nous rappelle "l'importance de créer les conditions permettant à l'enfant de se réapproprier son histoire, de soutenir les liens avec la famille d'origine quand c'est possible, et quand ça ne l'est pas, de créer, favoriser ou renforcer des liens qui existent déjà dans leur environnement. Je pense ici bien sûr aussi au rôle que peuvent jouer les associations Adepape et Repairs ! sur le sujet".

"LA RESPONSABILITÉ LA PLUS IMPORTANTE POUR UN PRÉSIDENT DE DÉPARTEMENT"



© L'Action Sociale

Pour Michel Ménard, président du Conseil départemental de Loire-Atlantique, "sur la question de la protection de l'enfance comme sur bien d'autres politiques il faut être ambitieux et en même temps rester modeste parce que

l'idéal, le parfait on ne l'atteint jamais mais il y a toujours une perspective à avoir. Quand on confie des enfants au département, c'est une grande responsabilité et je crois qu'en tant que président de département c'est la responsabilité la plus importante. Moi j'ai pris cette responsabilité de président d'une façon très modeste en me disant que j'allais d'abord suivre ce que me proposaient les professionnels. Et quand il y a des mesures qui sont proposées, je fais confiance aux professionnels parce que je sais que c'est extrêmement compliqué. Alors est-ce que les décisions sont toujours les bonnes ? Peut-être pas. Est-ce que il y avait d'autres solutions ? Pas sûr mais en tout cas il faut tout faire pour accompagner ces jeunes". C'est pour cela, a-t-il rappelé, "que le Département de Loire-Atlantique accompagne dorénavant les jeunes majeurs jusqu'à 24 ans révolus". Une approche volontariste qui n'est malheureusement pas la plus répandue dans l'hexagone.

Peut-on espérer que la loi du 7 février 2022 ayant créé le nouveau GIP national "France Enfance Protégée" facilite la disparition des disparités entre départements dans la conduite des politiques de protection de l'enfance ? C'est une de ses vocations que de renforcer la gouvernance nationale. Florence Dabin, sa présidente, qui est aussi présidente du Conseil départemental de Maine-et-Loire, également présente aux Assises, veut y croire et a réaffirmé tout sa motivation pour en faire un "lieu utile aux professionnels, aux élus, et en première ligne aux jeunes accompagnés". Il est en cours d'installation, il faudra encore attendre un peu pour en mesurer les effets (voir page 5).

COMMENT FAIRE POUR FAIRE MIEUX ?

Fort de ce diagnostic des attentes, des besoins, du devenir, la question est ensuite de savoir ce que l'on fait de tous ces constats, comment faire pour faire mieux ? C'était la vocation des 5 ateliers également proposés dans ces Assises que d'y répondre avec la présentation de travaux et de démarches inspirantes menées sur le terrain. Des extraits video sont disponibles sur la chaîne Youtube des Assises de la protection de l'enfance.

Mais quelques balises pour l'action ont été soulignées en séance plénière. Pour **Hervé Laud**, directeur prospective et plaidoyer chez SOS Villages d'Enfants, membre fondateur du collectif Cause majeur ! il est essentiel d'assurer aux jeunes sortants "des ports d'attache". Pour le collectif Cause majeur !, a-t-il d'abord rappelé : "Il faut défendre un projet d'accompagnement des jeunes sortant de la protection de l'enfance vers l'âge adulte entre 16 et 25 ans, sachant qu'en France et en Europe la tendance en population générale est de décohabiter à 24-25 ans, progressivement, avec des adultes qui transfèrent petit à petit une forme de responsabilité mais restent des ports d'attache. Pour y parvenir il faut agir sur plusieurs grands facteurs d'inclusion : la possibilité d'avoir un parcours serein de scolarité, de formation, l'accès aux soins, au logement, aux ressources loisirs et culture. Mais cela ne suffit pas : le jeune



Hervé Laud



Fatima Touhami

doit avoir quelqu'un sur qui s'appuyer, un port d'attache qui reste à ses côtés, et selon l'âge, le contexte, les circonstances, fait avec lui, fait à sa place parfois, ou juste le regarde faire... Le jeune doit pouvoir disposer grâce à nous de balises, de repères voire d'un canot de sauvetage en cas de dérapage contrôlé ou incontrôlé. Le fait de devenir adulte ce n'est pas être indépendant dans une société où il faut avoir le couteau entre les dents, c'est juste pouvoir savoir sur qui compter, avoir une multitude de liens d'attachement sur lesquels on arrive à interagir, se trouver dans l'interdépendance essentielle à l'équilibre de tout être humain".

C'est aussi l'avis de **Fatima Touhami** qui a insisté sur la nécessité d'être vigilant dans l'entrée en relation avec ces jeunes en particulier quand ils ne parlent pas notre langue. "Pour entrer dans une relation éducative, et construire des liens on va avoir besoin d'un langage commun. Or, avec les MNA il y a souvent cette problématique de langue. Comment se mettre en lien, évaluer un mineur qui vient d'autres contrées avec une autre langue maternelle et d'autres représentations du monde ? La première question à se poser c'est de quelle contrée vient le jeune que nous devons évaluer et quelle est sa langue maternelle... S'il vient du Mali, est-ce qu'il parle le bambara, le soninké, le Malinké ou plusieurs langues ? Selon moi, c'est vraiment fondamental pour ne pas d'em-

blée fausser l'évaluation, et pouvoir évaluer au mieux pour co-construire avec le jeune un projet éducatif et thérapeutique si cela est nécessaire". "Alors, oui, poursuit-elle, il faut un interprète médiateur et nous savons ce n'est pas si simple d'en trouver partout et avec toutes les langues. C'est là que l'on voit que nos pratiques sont chamboulées car cela impose d'innover, de se constituer par exemple un réseau avec des mineurs non accompagnés qui sont déjà passés par là qui peuvent venir faire de l'interprétariat". Le changement de postures, selon Fatima Touhami, "c'est aussi apprendre à se décentrer, à ne pas penser et imposer la manière dont nous pensons le monde pour ces mineurs non accompagnés, et considérer que ces jeunes-là ne sont pas des armoires vides, qu'ils ont aussi une autre manière de penser le monde avec leurs transmissions familiales, avec qui ils sont et à partir de là co-construire des possibles. Cela implique qu'il ne faut pas voir ces mineurs non accompagnés qu'à travers des difficultés, des "dys", des carences, mais aussi à travers leurs compétences. Cela veut dire aussi réfléchir autrement : à l'école par exemple quand ils ont du mal à apprendre, ce n'est pas forcément le signe de troubles cognitifs mais quelquefois simplement que le passage d'une langue à une autre est difficile, car perdre sa langue n'est toujours facile à accepter quand c'est la seule chose qui nous reste dans

un pays où on doit grandir loin de sa famille, loin de sa langue, loin des odeurs que l'on connaît". "Comment fait-on pour grandir ? Un arbre sans racines ne pousse pas... ces mineurs non accompagnés comment peuvent-ils grandir et s'émanciper loin de leurs familles et de cette sève qui est la sève de la vie, la sève de la transmission ?, conclura la clinicienne.

Un constat qui vaut pour les racines originelles mais aussi pour celles développées plus tard, au fond tous ces liens qui comptent pour bien grandir, qu'il faut choyer sans relâche pour tous les jeunes que la vie à menés sur les chemins escarpés de la protection de l'enfance. ■

(1) La 15e édition des Assises Nationales de la Protection de l'Enfance, intitulée "Majeur.e, ma peur", s'est tenue le 17 juin 2022 à Nantes avec près de 2000 participants en présentiel et en distanciel.

(2) Seuls les temps forts des séances plénières sont ici relatés. Des extraits des 5 ateliers thématiques sont visionnables sur la chaîne Youtube : Assises de la protection de l'enfance.

(3) Elap : Étude sur l'Accès à l'Autonomie des jeunes Placés réalisée par des chercheurs de l'Ined sous la responsabilité d'Isabelle Frechon.

(4) Recherche par les pairs portée par un collectif de recherche tripartite, et soutenue par l'ONPE, les conseils généraux des Hauts-de-Seine et du Val de Marne, les Apprentis d'Auteuil et SOS Villages d'Enfants. Chercheurs : Pierrine Robin, Sylvie Delcroix, Marie-Pierre Mackiewicz, Bénédicte Goussault, Adeline Boulous, Anaïs Dassy, Linda M., Maïté B., Huberte M., Fouzy K., Angéline N., Léa D., Leo M., Cédric M., Mamedi D., Lorenzo Z., Badredine A., Youssouf K., Smail M.

Les prochaines Assises Nationales de la Protection de l'Enfance porteront sur les "1000 premiers jours de l'enfant : mieux prévenir, mieux protéger"



Avec trois grands axes de travail :

Ce qui se joue chez l'enfant entre 0 et 3 ans.

Comment mieux soutenir la parentalité à l'arrivée d'un enfant ?

Comment mieux accompagner les tout-petits en danger ou en risque de danger ?

>>Répondre aux besoins spécifiques >>Construire le projet de vie des tout-petits >>Mieux appréhender le délaissement parental et les actions à mettre en œuvre,...

Elle auront lieu les 29 et 30 juin 2023 à Nantes ET pour la première fois sur 2 journées complètes.

Elles sont proposées en présentiel et en distanciel.

Programme détaillé et bulletin d'inscription sur : www.assisesprotectionenfance.fr



IL faut tout

Dans l'esprit du proverbe africain "Il faut tout un village pour élever un enfant", SOS Villages d'Enfants propose dans cette rubrique un éclairage des divers enjeux de la protection de l'enfance illustrés par les programmes et actions qu'elle développe dans une logique de synergie entre acteurs afin de créer des alliances éducatives dans l'intérêt de l'enfant.

La participation des enfants et des jeunes : un projet SOS Villages d'Enfants pour en améliorer l'effectivité

PAR CLARA MALLET ET FLORINE PRUCHON

L'INVESTISSEMENT DE L'ASSOCIATION En FAVEUR DE LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET JEUNES ACCUEILLIS En PROTECTION DE L'ENFANCE

Engagée depuis plus de 10 ans pour la participation des enfants et des jeunes, avec notamment la création d'un espace national de consultation des jeunes et des espaces village de consultation des jeunes, une recherche par les pairs, un projet de co-formation sur les droits de l'enfant, et plus récemment l'association des enfants et des jeunes aux actions de plaidoyer, SOS Villages d'Enfants a placé ce droit fondamental au cœur de la vie de ses villages d'enfants. Les enfants et les jeunes de l'association montrent une véritable appétence pour la participation et souhaiteraient qu'elle soit renforcée au sein de SOS Villages d'Enfants, tout comme dans leur vie quotidienne. C'est dans ce contexte qu'à vu le jour, au sein de l'association, le projet *Participez !*, avec la volonté d'améliorer l'effectivité de la participation des enfants et des jeunes accueillis en protection de l'enfance, dans leur quotidien, dans leurs diffé-

rents espaces de vie (établissement d'accueil, école, etc.) mais aussi dans leur contribution à la vie publique et politique.

Associant enfants et jeunes des villages d'enfants SOS, professionnels de l'association et experts externes sur les questions de participation des enfants et des jeunes, *Participez !* visait notamment à valoriser les actions existantes au sein de l'association, à identifier les bonnes pratiques internes et externes à la structure et les freins et à capitaliser dessus dans un triple objectif : favoriser la participation des enfants et des jeunes accueillis en protection de l'enfance – notamment au sein de SOS Villages d'Enfants ; faire évoluer les pratiques et les postures des professionnels dans le champ de la protection de l'enfance ; porter les recommandations de terrain auprès des décideurs publics pour une meilleure association des enfants et des jeunes à la vie publique et politique.

PARTICIPEZ ! : RÉFLEXION, RECOMMANDATIONS ET VALORISATION

Construit en trois phases, le projet *Participez !* s'est déroulé sur 18 mois avec une phase de réflexion sur le concept de participation et l'élaboration de recom-

Out un Village...



© SOS Villages d'Enfants

mandations (juin 2021 à janvier 2022, avec l'aide de l'ANSA) ; la production d'un cahier SOS dédié à ces enjeux, co-écrit avec les enfants et les jeunes (publication en octobre 2022) et l'organisation d'un événement conçu avec les enfants et les jeunes (novembre 2022).

Trois groupes, composés de 15 à 25 personnes, ont été formés : un groupe d'enfants, de jeunes et d'anciens accompagnés par SOS Villages d'Enfants, âgés de 11 à 21 ans ; un groupe de professionnels de SOS Villages d'Enfants, travaillant au siège et dans les villages d'enfants SOS ; et un groupe d'experts extérieurs aux profils très variés (juge, députée, professionnelle de l'édition, ancienne défenseuse des enfants, association engagée sur la participation, etc.). Chacun des groupes s'est réuni à trois reprises et chaque session a permis de faire cheminer les réflexions individuelles et collectives afin d'aboutir à des propositions concrètes (cf. dernière partie de cet article).

À l'issue de cette phase de réflexion, une session bilan réunissant deux ou trois ambassadeurs de chacun des trois groupes a permis le partage de leurs principales réflexions et recommandations. Ce croisement a permis d'affiner certaines pistes et d'enrichir les recommandations.

Afin de valoriser cette réflexion et les recommandations issues de cette première phase, un cahier SOS, co-écrit avec une partie du groupe d'enfants et de jeunes impliqués dans cette phase initiale, a été publié en octobre 2022. Il reprend les grands enseignements issus du projet et valorise des pratiques innovantes en termes de participation des enfants et des jeunes. Pour terminer, les enfants et les jeunes ont réfléchi à l'organisation d'un événement dédié pour présenter leurs réflexions et leurs recommandations, valoriser le cahier SOS et interpeller les décideurs publics et les professionnels de l'enfance. Aussi, s'est tenu le 23 novembre 2022 à Paris l'événement *Participez!*, rassemblant près de 200 personnes.



IL faut to

LA PARTICIPATION : ENTRE OBLIGATIONS LÉGALES ET ObStacles à Sa mise En œuvre

LA PARTICIPATION : UN DES QUATRE GRANDS PRINCIPES DIRECTEURS DE LA CIDE

La participation des enfants et des jeunes aux différents champs de leur vie quotidienne et le droit d'être entendus et d'exprimer leur opinion sur les décisions qui les concernent figurent parmi les droits fondamentaux établis par la CIDE (Convention internationale des droits de l'enfant, 1989) et constituent même l'un des principes directeurs de ce traité. La participation forme un véritable levier pour l'exercice et l'effectivité des autres droits de l'enfant. Ce principe de participation, tel qu'inscrit dans la CIDE, recouvre plus largement le droit pour l'en-

fant et le jeune de s'exprimer, de parler, de donner son avis, d'être écouté et entendu, d'avoir son opinion prise en compte, le droit à l'information et le droit de participer à tout processus de décision le concernant.

En France, le cadre juridique autour du droit de l'enfant de participer s'est progressivement mis au diapason de la Convention et nombre d'instances, de dispositifs et d'initiatives ont essaimé ces vingt dernières années, au niveau politique, administratif, judiciaire ou encore scolaire pour le rendre effectif.

En protection de l'enfance, c'est la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale qui, depuis vingt ans, consacre un droit à tout mineur accueilli d'être associé à la conception et à la mise en œuvre de son projet d'accueil et d'accompagnement. Elle institue également un conseil de la vie sociale ou « d'autres formes de participation » permettant à l'enfant accompagné d'être associé à la vie



Out un VILLAGE...

et au fonctionnement de l'établissement dans lequel il est accueilli. La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant place quant à elle l'enfant au centre de l'intervention, lui permettant d'être associé aux décisions qui le concernent et de devenir acteur (et non plus destinataire) d'une mesure d'accompagnement. Plus récemment, la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants, dite « Loi Taquet », prévoit notamment un entretien individuel par le juge des enfants avec l'enfant « capable de discernement lors de son audience ou de son audition. ». Elle permet par ailleurs une autre avancée pour les enfants accueillis : la création d'un collège des enfants et des jeunes protégés ou sortant des dispositifs de la protection de l'enfance, mis en place auprès du Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE), qui permettra aux enfants et jeunes d'être entendus sur leur vécu, leur expérience, de donner leur avis sur leur situation et de contribuer à l'élaboration des politiques de protection de l'enfance.

Nous ne pouvons que saluer le renforcement progressif du corpus juridique français pour se mettre en conformité avec la CIDE mais force est de constater que le fossé n'est pas pour autant comblé entre les textes et leur application effective, dans la société en général et dans le champ de la protection de l'enfance en particulier. La nature même de ce droit de participer et d'être entendu peine à être compris et pleinement mise en œuvre. Méconnu, mal compris, entravé par les stéréotypes et les idées reçues, le droit de l'enfant à faire entendre son point de vue est frappé de suspicion et de réticences culturelles qui en limitent la portée. Il en résulte un sentiment, notamment chez les enfants et jeunes accueillis en protection de l'enfance, de ne pas être pris au sérieux ou d'être associés de manière symbolique.

LES DÉFINITIONS DE LA PARTICIPATION SELON LES ENFANTS, JEUNES, PROFESSIONNELS ET EXPERTS DU PROJET PARTICIPEZ !

Les prises de parole et les réflexions exprimées par l'ensemble des participants à la première phase du projet ont permis de faire émerger les multi-

ples facettes des définitions de la participation. Des interprétations qui dressent un tableau composite, mais complémentaire, de ce que recouvre la participation dans les villages d'enfants SOS, en protection de l'enfance ou dans la société en général et qui donnent une lecture élargie, mais aussi éminemment incarnée et vivante du droit à la participation tel que défini par l'article 12 de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Cette phase initiale a également été l'occasion de souligner les obstacles à son effectivité.

Pour les enfants et jeunes consultés, participer c'est avant tout s'exprimer. La participation peut épouser des formes différentes, se traduire par une expression orale, écrite, corporelle, mais également par des actions de la vie quotidienne. Elle s'apparente aussi étroitement à une action et à un engagement et se conçoit dans une dimension individuelle ou collective, à l'échelle d'un lieu de vie ou plus globalement de la société. Pour eux, il n'existe pas de participation sans objectif. Cependant, si la participation est un droit, les enfants et les jeunes revendiquent également un droit de ne pas participer.

Pour les professionnels de SOS Villages d'Enfants consultés, la participation des enfants est avant tout un droit, inscrit dans la CIDE. Le respect effectif de ce droit implique une responsabilité des adultes au quotidien et permet en outre, via l'expression de la pluralité des idées, de mettre en lumière des éléments que les adultes ne perçoivent pas. Selon cette idée, la participation des enfants et des jeunes ne doit pas être perçue comme d'importance moindre par rapport à celle des adultes - l'adulte doit apprendre à reconnaître dans l'enfant une personne en capacité de s'exprimer et de faire des choix. « En laissant rentrer l'enfant dans les enjeux de définition des règles du village, en les faisant entrer dans le processus de décision, bien sûr qu'on perd du pouvoir. Si on n'est pas prêts à s'incliner quand on travaille avec les enfants, on n'a pas choisi le bon métier. Il faut être prêt à se remettre en question, comprendre que l'on gagne tous en pouvoir d'agir », explique le chef de service d'un village d'enfants SOS. Cet apprentissage est quotidien, pour l'adulte comme pour l'enfant, et ce dès le plus jeune âge. La participation n'est pas ponctuelle, elle doit être diffuse



IL faut to

dans les actes et les décisions du quotidien et ne doit pas être contrainte et limitée à des temps et espaces aménagés par les adultes, selon des formats et des temporalités qu'ils décident.

Pour les experts consultés, la participation est une forme d'implication dans la société et, à cet égard, un outil de la démocratie. Elle permet de penser ensemble et, pour les enfants, de prendre leur place dans la société dès le plus jeune âge. La participation leur permet de s'approprier des sujets d'échanges et de débats mais également d'améliorer, grâce à leur expérience, les projets auxquels ils prennent part au quotidien. Il s'agit d'un levier de transformation à plusieurs niveaux : une transformation de la relation du jeune à son environnement et son entourage qu'il contribue à faire évoluer, mais aussi une transformation des relations et postures institutionnalisées vis-à-vis des enfants et des jeunes afin d'être considérés comme des citoyens à part entière. Selon les experts consultés, la participation des enfants et des jeunes nécessite de la confiance, en leur propre parole, mais également vis-à-vis des adultes qui recueilleront leurs propos.



©SOS Villages d'Enfants

DES OBSTACLES À LA DYNAMIQUE PARTICIPATIVE

Le droit de l'enfant d'être entendu est un droit établi mais aussi un principe à géométrie variable, ouvert à des interprétations qui contribuent à entraver sa pleine effectivité. En 2022, les enfants et jeunes étaient encore près de 73% à s'estimer insuffisamment ou mal associés aux décisions les concernant.

Dans le cadre spécifique de la protection de l'enfance, cette problématique se double d'une difficulté supplémentaire pour les professionnels : parvenir à concilier l'impératif de protection inhérent à leur mission et la reconnaissance que l'enfant est sujet de droit et non plus seulement « objet » de décisions prises par d'autres. Un changement de perspective qui nécessite de s'accompagner d'une profonde transformation des logiques et des approches et qui appelle à singulièrement renouveler les postures éducatives des professionnels, ceux-ci devant accepter d'« abandonner » une partie de leur pouvoir de décision, ou tout au moins de le partager avec l'enfant quand celui-ci est associé aux prises de décisions.

La participation doit par ailleurs être envisagée comme un processus qui s'inscrit dans la continuité d'une relation, dans le fil d'une interaction durable entre l'adulte et l'enfant. Pour que l'enfant l'investisse, l'adulte qui l'accompagne doit faire preuve d'un engagement continu en termes de moyens, d'énergie et, bien sûr, de temps. Or, les adultes considèrent qu'ils manquent précisément de temps pour mettre en place des dispositifs de participation efficaces et cohérents et pour les développer à la fréquence et dans la durée qui leur semblent appropriées. À cet égard, tout est d'abord un enjeu de posture de l'adulte vis-à-vis de l'enfant et de volonté de réorganiser ses façons de travailler pour dédier du temps à la dynamique participative. Certains professionnels disent d'ailleurs avoir redécouvert leur métier durant la crise sanitaire en 2020. « Libérés » des tâches administratives, ils ont consacré davantage de temps aux enfants, sans projet ni objectif particulier, et ont entrevu les vertus du surplus de temps qui leur était alors accordé.

Du point de vue de l'enfant, les obstacles qui se dressent face à sa participation interrogent légitimement l'effectivité de ce droit et de ces instances qui véhi-

Out un VILLAGE...



culent alternativement promesses et déceptions. L'écueil est de conduire l'enfant à penser, à tort ou à raison selon les cas, que sa contribution est de pure forme, de nature symbolique, qu'elle s'inscrit dans des lieux ou des circonstances peu propices au recueil fidèle de sa parole et que les adultes ne tiennent en définitive pas compte de son opinion, s'estimant mieux habilités que lui à prendre des décisions qui affectent sa propre vie. Ces temps que l'enfant a investi sont alors considérés comme des temps perdus – et son droit à la participation s'apparente à une attente trahie, ou à tout le moins déçue, provoquant chez lui amertume et insatisfaction et ne l'incitant pas à en renouveler l'expérience.

participEz ! : adaptEr LE cadrE pOur unE pLEinE participation dES EnfantS Et dES jEunES au prOjEt

Dans le cadre du projet *Participez !*, une attention toute particulière a été portée à l'association des

enfants et des jeunes à l'élaboration de la démarche et à la co-construction des outils et différents temps d'échange. À chaque étape de la mise en œuvre de ce projet, SOS Villages d'Enfants a pu compter sur la participation active de deux jeunes anciennement accueillies en village d'enfants SOS, intégrées au sein d'un comité de pilotage. Consultées en amont du lancement de la démarche pour en construire les différents temps, elles ont ensuite, pendant dix-huit mois, permis de créer et de maintenir un lien privilégié entre les enfants et jeunes engagés dans le projet et les adultes impliqués ; notamment en co-animant certaines sessions. Elles ont ainsi été invitées à donner leur avis à chaque étape importante.

Par ailleurs, l'un des enjeux majeurs de ce projet fut de s'assurer qu'à chaque phase, toutes les conditions nécessaires à la participation des enfants et des jeunes étaient réunies. Les professionnels en charge du projet ainsi que ceux impliqués dans les différentes étapes ont su s'adapter à des modalités d'organisation convenant davantage aux enfants et aux jeunes. Les lieux de rencontre et supports



IL faut to

d'échanges proposés ont permis d'alterner temps en distanciel et temps en présentiel, évitant de contraindre les enfants et les jeunes à se déplacer trop fréquemment. Les horaires et la durée des échanges ont été ajustés pour permettre aux enfants et aux jeunes d'être présents, avec des temps proposés en soirée, le week-end ou pendant les vacances. Deux week-ends de rencontres ont été pensés et organisés par et pour les enfants et jeunes eux-mêmes, permettant de s'adapter au mieux à leurs envies et souhaits (repas à l'extérieur, temps ludiques et festifs, etc.) et créant ainsi des moments de partage et d'échange, y compris avec les adultes encadrants. Par ailleurs, une vigilance a été portée à proposer des formats et des supports pouvant convenir à tous les âges et expériences des enfants.

La vingtaine d'enfants et jeunes inscrits dans ce projet a par ailleurs souhaité recueillir l'avis et les propositions de l'ensemble des enfants et jeunes accueillis dans les villages SOS, alimentant cette première phase de réflexion. Ils ont élaboré un outil, prenant la forme d'un jeu de loie, alliant moments ludiques et moments de réflexion, qu'ils ont eux-mêmes animés dans leurs villages d'enfants SOS. Ils ont ainsi pu recueillir leurs idées et suggestions sur des thématiques variées : leur déclinaison de la participation dans leur lieu de vie, les sujets sur lesquels les enfants ont besoin et envie d'être écoutés, leur sentiment d'être entendus dans les villages d'enfants SOS, etc.

Le onzième Cahier SOS, «Participation des enfants et des jeunes – Avoir le sentiment d'être quelqu'un», publié par l'association dans le cadre de la deuxième phase de *Participez !*, s'inscrit dans une démarche singulière de co-écriture avec les enfants et jeunes. Le choix des thèmes à aborder, des supports d'expression et du format de la rencontre pour faire émerger leurs idées a été fait en concertation avec eux. La quinzaine d'enfants et jeunes s'est réunie le temps d'un week-end à Paris, en présence du rédacteur de la publication, pour témoigner, prendre la plume et réaliser des productions artistiques (poèmes, BD, dessins) sur le lien entre enfants et adultes, le renforcement de la participation au quotidien, la préparation à l'autonomie et les apports de la par-

ticipation dans leur construction personnelle, entre autres. Le Cahier SOS, publié à la rentrée 2022, intègre ainsi un portfolio détachable, consacré aux témoignages et réalisations des enfants et des jeunes.

La dernière phase, qui est venue clôturer le projet *Participez !* en novembre 2022, a pris la forme d'un événement destiné à en présenter les réflexions et les recommandations, valoriser le Cahier SOS et interpellier les décideurs publics et professionnels de l'enfance, pour une meilleure prise en compte de la parole de l'enfant et une meilleure association des enfants et des jeunes à la construction des politiques publiques. Les enfants et jeunes ont contribué à l'élaboration du déroulé (choix des thèmes, des formats de prises de parole, etc.) et se sont interrogés sur la liste des intervenants et des participants. Le jour de l'événement, ils en ont été pleinement parties prenantes, à travers la co-animation de différentes séquences, la participation à des tables rondes et l'organisation logistique.

Cette implication des enfants et des jeunes a nécessité de la part des professionnels une adaptation et une souplesse permanentes ainsi qu'un engagement continu, pour leur permettre de s'exprimer dans les meilleures conditions possibles.

participEz ! : dES prOpOSitiOnS pOur prOmOuvOir La participation dES Enfants Et dES jEunES

Le projet *Participez !* a été l'occasion de formuler de nombreuses propositions en direction notamment des acteurs de la protection de l'enfance et des pouvoirs publics. Ces propositions soutiennent plusieurs principes d'action pour promouvoir la participation des enfants et des jeunes dans leur quotidien, au sein de leur structure d'accueil et dans la société. Ces recommandations visent à :

> **Libérer la parole** en développant des formats de recueil d'avis et de propositions des enfants et des jeunes et en créant des espaces libres d'expression ;

Out un VILLAGE...



Co-écrit avec une quinzaine d'enfants et de jeunes des villages d'enfants SOS, le dernier Cahier de SOS Villages d'Enfants, « Participation des enfants et des jeunes – Avoir le sentiment d'être quelqu'un », s'inscrit dans le cadre du projet "Participez !", né il y a deux ans au sein de l'association, avec la volonté d'approfondir la question de l'effectivité de la participation des enfants et des jeunes accueillis en protection de l'enfance dans leurs différents espaces de vie (en établissement, à l'école, etc.) mais aussi dans leur contribution à la vie publique et politique.

Dans cette publication, SOS Villages d'Enfants partage les grands enjeux de la participation ainsi que des pistes et recommandations, à destination des acteurs accompagnant les enfants et les jeunes tels que les professionnels ou les pouvoirs publics. Vous y trouverez également des récits d'experts de la participation ainsi que des témoignages et contributions d'enfants et de jeunes, livrés dans un portfolio détachable.

Pour recevoir le cahier SOS n°10 : cmallet@sosve.org

Pour le télécharger en PDF : <https://www.sosve.org/publications/>

> **Sensibiliser les enfants, les jeunes et les professionnels qui les accompagnent à ces enjeux de participation et aux méthodes** pour la mettre réellement en œuvre ; ces supports devant être pensés et réalisés avec les enfants et jeunes ;

> **Rendre l'enfant auteur de son parcours** en l'associant systématiquement à l'élaboration et au suivi de son projet d'accompagnement personnalisé, en développant les conférences jeunes, en permettant à l'enfant de choisir son éducateur référent ou encore en renforçant la présence des enfants et des jeunes aux temps de synthèse et de bilans les concernant ;

> **Associer l'enfant** en l'incluant dans l'organisation des temps forts de son lieu de vie ou en l'associant davantage à la vie publique et politique au niveau territorial comme national ;

> **Changer de posture** en veillant à adopter un vocabulaire accessible aux enfants dans l'ensemble des écrits les concernant ;

> **Former les professionnels** aux pédagogies nouvelles, à la communication non violente et bienveillante ;

> **Renforcer la place de l'approche par les droits de l'enfant dans les cursus de formation** des éducateurs et travailleurs sociaux ;

> **Dédier du temps au recueil de la parole de l'enfant**, permettant la mise en place de temps et d'espaces de participation, laisser davantage de possibilités aux professionnels d'être au plus près des enfants dans le cadre d'activités spontanées, leur permettant d'échanger avec eux en dehors d'espaces ou d'objectifs spécifiques. ■

1-Pour en savoir plus sur l'ENCJ, voir le BPE n°112-115 de l'été 2020

2-Les EVCJ sont la traduction des Conseils de vie sociale au sein de SOS Villages d'Enfants

3-Agence Nouvelle des Solidarités Actives

4-Les Cahiers SOS sont une publication de SOS Villages d'Enfants, destinée à partager l'expertise de l'association sur certains thèmes afin de leur assurer une diffusion auprès notamment des professionnels de la protection de l'enfance et à améliorer ses pratiques auprès des enfants et jeunes qu'elle accompagne.

5-Articles 12, 13, 14 et 17 de la CIDE

6-Article L311-6 du Code de l'action sociale et des familles

7-«Les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discerner le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité ».

8-Dans le cadre des campagnes présidentielle et législatives 2022, la dynamique «De la Convention aux Actes!» recueillait l'avis des enfants et des jeunes sur le respect de leurs droits.



© Clothilde Penet, Journaliste

Pour sa rubrique « Pair et Repairs », l'association Repairs s'est lancée dans un dossier au long cours (sur plusieurs numéros) sur le rôle majeur que tiennent désormais les Observatoires départementaux de la protection de l'enfance (ODPE) dans le renforcement de la participation des personnes ex/placées et de leurs parents. Depuis leur création par la loi du 5 mars 2007 et le renforcement de leurs missions par la loi du 14 mars 2016, de nombreux ODPE ont été moteurs dans la création ou la relance des associations de personnes ex/placées, les fameuses ADEPAPE. Dans ce numéro la parole est donnée à l'ODPE de Paris.

REPAIRS75

UN RÔLE CLÉ DANS LA RÉDACTION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL

PAR ANAÏS DASSY,

Chargée d'études à l'Observatoire Parisien de Protection de l'Enfance

Depuis plusieurs années, la Ville de Paris souhaite pleinement associer les personnes concernées. Cette volonté s'illustre notamment par le soutien de Dominique VERSINI, adjointe à la Maire de Paris en charge des droits de l'enfant et de la protection de l'enfance à la création, en 2015, d'une ADEPAPE tournée vers les jeunes.

Elle s'illustre également par la co-construction du Schéma parisien de la prévention et de la protection de l'enfance 2021-2025, piloté par l'Observatoire parisien de la protection de l'enfance, avec des personnes concernées. Cette co-construction répond à la

fois à la volonté de s'appuyer sur le vécu et l'expertise des personnes concernées pour définir les orientations pour la protection de l'enfance à Paris, mais aussi d'inscrire la participation en tant que projet institutionnel et d'impulser ainsi des démarches de participation dans l'ensemble des services..

Repairs75 occupe une place singulière dans la construction de ce nouveau schéma, puisque l'association est à la fois membre du comité de pilotage, que l'association a intégré il y a plusieurs années dans le cadre du suivi du précédent schéma, et a participé aux onze groupes de travail qui ont permis de définir les actions à mettre en œuvre ces prochaines années. L'association



© DR

Soirée de mobilisation à Repairs Paris en septembre 2021, pour définir les demandes politiques à adresser au Gouvernement dans le cadre du projet de loi relatif à la protection de l'enfance.

a eu un impact fort sur la définition des orientations prises, mais aussi sur le processus de réflexion des groupes de travail. Certaines contributions de l'association *Repairs75* dans les groupes de travail ont eu pour effet de décaler les discussions, initialement centrées sur les enjeux institutionnels (interconnaissance des acteurs, démarche partenariale...) à des échanges recentrés sur le vécu et les besoins des enfants et des jeunes.

Outre le fait d'associer des organisations représentantes de personnes concernées à la co-construction du Schéma (*ATD Quart Monde* et *Repairs75*), il est important de mentionner deux démarches menées

simultanément : la consultation de 130 enfants par la Mission des droits de l'enfant de la Sous-direction de la prévention et de la protection de l'enfance d'une part, qui a abouti à un livret de recommandations formulées par les enfants et la participation des parents concernés par la protection de l'enfance, dans le cadre de la démarche intitulée COPA75 « Construire ensemble la politique parisienne de protection de l'enfance », menée par l'équipe du Centre de Recherches en Éducation et Formation (CREF) de l'Université de Nanterre et un groupe d'une dizaine de parents, a permis d'aboutir d'une part à des recommandations et d'autre part à un rapport présentant les résultats de la recherche. ■

<https://efis.parisnanterre.fr/copa75/rapport-final-de-la-recherche-copa75/>

UN ÉVÈNEMENT À HAUTEUR D'ENFANTS

par Emma Et iEnnE

Le 17 novembre 2022 avait lieu la remise officielle du rapport de la Défenseure des droits, portant sur la confidentialité et la vie privée des enfants. Ce rapport est le résultat d'une grande consultation nationale sur la question. Pas moins de 33 recommandations ont été formulées par la Défenseure.

Une délégation Speak! parmi les invités

L'association SPEAK ! a eu la chance de pouvoir assister à cette remise, et a souhaité partager ses impressions avec vous.

En nous rendant à l'évènement, nous étions curieux de connaître la teneur du rapport sur ce sujet si important à nos yeux, mais sans trop d'illusions, et par ailleurs heureux de retrouver un certain nombre de nos copain.e.s de luttes. Dès l'accueil au siège du Défenseur des Droits, nous nous sommes senti.e.s comme chez nous. Nous avons reçu un accueil très chaleureux, englobant, rassurant. Et surtout : il y avait d'avantage d'enfants présents que d'adultes. Cela résume bien l'atmosphère de tout l'évènement : ce sont les enfants qui avaient la main. Les prises de paroles étaient souvent faites par des jeunes qui ont participé à la consultation du Défenseur des droits. Les enfants, les jeunes et les adultes

étaient traités à égalité : tous au même niveau à la tribune et tous le même temps de parole.

Un point d'attention sur le cas particulier du numérique

A l'heure où le temps passé devant un écran est, pour certains enfants, l'équivalent d'une demie journée de



travail, Eric Delemar, Défenseur des enfants, adjoint de la Défenseure des droits, a voulu accorder une importance toute particulière à la question de la confidentialité et de la vie privée sur les réseaux sociaux. L'interpellation des enfants fait réfléchir : "Si vous ne voulez pas que l'on utilise nos téléphones, pourquoi est-ce que vous nous en offrez ?" ou encore "Il nous faut un vrai cadre. Parce qu'il y a des adultes qui nous veulent du mal sur les réseaux, mais on ne le sait pas forcément". Beaucoup d'adultes ont tendance à penser que les enfants se mettent eux-mêmes en danger sur les réseaux sociaux,

mais le rapport rappelle que les enfants sont des enfants, et qu'en aucun cas ils ne sont responsables du manque de cadre qui est une triste réalité. Ils se disent demandeurs de davantage de cadre et limites, si les raisons pour lesquelles on en met leur sont expliquées".

Quid des violences ?

Forcément, nous avons porté une attention particulière à la question des violences faites aux enfants. Et en la matière, le rapport est explicite : "le respect de la vie privée des familles peut parfois être un obstacle à la lutte contre les violences [...]". Dans le cas des violences sexuelles, avant même le passage à l'acte, le non-respect de l'intimité constitue en soi une violence [...] ". La recommandation est elle aussi très claire : il faut renforcer la prévention et la lutte contre les maltraitances au sein des établissements qui accueillent des mineur.e.s.

Quelles préconisations en faveur de la vie quotidienne des jeunes confié.e.s à l'ASE ?

Les jeunes confié.e.s à l'Aide sociale à l'enfance sont l'objet de nombreux développements dans le rapport. Le point sur lequel nous nous sommes le plus longuement arrêté.e.s, est celui qui concerne l'encadrement de la vie sociale des enfants. En effet,

nombreux.ses sont les enfants confié.e.s qui loupent l'anniversaire de leurs copains parce que le juge a mis trop de temps à valider la sortie, que les éducateurs n'ont pas eu le temps de s'en occuper ou bien parce que leurs parents s'y sont opposé. La recommandation de la Défenseur des droits enjoint à recentrer l'enfant dans les décisions qui

le concernent, mais aussi de donner une place effective à la famille, quand cela est possible : "Organiser, dès le début du suivi éducatif et de manière régulière, une réflexion commune entre l'enfant, sa famille et le référent éducatif pour définir quels actes du quotidien et de la vie sociale de l'enfant nécessiteront une autorisation parentale et inscrire ces

décisions dans le projet pour l'enfant". Nous avons demandé son avis sur l'évènement à Thierry qui est éducateur spécialisé, mais aussi bénévole chez SPEAK ! : "A chaque fois que j'assiste à des conférences, il y a toujours un moment où je décroche. Cette fois ci, ce n'était pas le cas. J'étais captivé par la force des témoignages". ■

ZOOM sur les nouveaux projets de SPEAK !:

►► Claire, notre vice-présidente lance le podcast de SPEAK !. En effet, elle a pu constater dans son expérience qu'il y a de vrais dysfonctionnements sur le terrain et que des professionnels sont en demande de formations et d'informations. L'objectif du podcast ne sera pas de remplacer les formations, mais d'être un plus et une sorte de relai de la parole des premier.e.s concerné.e.s. Etant donné que notre premier guide qui sortira portera sur les violences sexuelles, les premiers épisodes du podcast auront un lien direct ou indirect avec le sujet des violences sexuelles.

►► Un reportage photo va être fait sur l'asso durant toute l'année scolaire par Lucas Boirat, photographe professionnel et ami de SPEAK ! l'objectif de ce reportage photo est d'abord de partager de beaux moments avec le photographe et de passer de beaux moments d'alliance artistique. Mais c'est aussi de pouvoir créer une banque de données pour SPEAK !, et avoir des images qui nous soient propres.

►► Nos bénévoles se mobiliseront toute l'année pour faire de la veille active sur la question des violences sexuelles faites aux mineur.e.s. L'objectif de cette mobilisation des bénévoles est de créer un guide qui sera directement disponible sur notre site internet dès le mois de juin 2022. Cette année ne sera consacrée qu'à un seul guide, pour que nous prenions le temps de roder notre mode de travail, mais dès l'année prochaine, nous publierons un guide par trimestre traitant d'une violence ou d'une problématique particulière.

►► Reconstitution de notre sensibilisation à l'écoute : Vous les attendiez tous.tes, les dates de la session de sensibilisation 2023 de l'association SPEAK ! sont posées.

Cette année, nous aurons le privilège d'être formé.e.s par Martine Nisse (thérapeute, directrice du centre des buttes chaumont), Magali Fougère-Ricaud (Magistrate, chargée de mission à l'ONPE), Eva Thomas (personne concernée, militante pour les droits des femmes et des enfants), Geneviève Avenard (ancienne défenseuse des droits des enfants) et Cécile Guillemin (formatrice, sociologue).

📅 Notre premier module aura lieu à Dijon en présentiel le 17 mars 2023.

📅 Le second et le dernier module auront lieu les 24 et 25 mars 2023 à Dijon.

📧 Pour plus d'informations sur la formation, n'hésitez pas à nous écrire sur notre adresse dédiée : formation.speak@gmail.com

Adhérer, soutenir SPEAK !

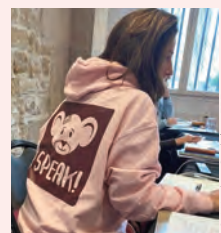
*Pour toute information sur l'adhésion à l'association SPEAK ! n'hésitez pas à nous contacter sur notre mail : lemaildespeak@gmail.com

*Pour nous soutenir tout en ayant la classe : n'hésitez pas à commander un sweat de l'asso : via notre adresse mail ou notre site internet : association-speak.org

*Le meilleur soutien à une asso qui libère la parole, c'est d'en parler. N'hésitez pas à parler de nous autour de vous !!



Karine Senghor, avec le sweat de Speak!, animant un séminaire de l'Ecole de la Protection de l'Enfance.



LE BULLETIN DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE



Une publication proposée par En collaboration avec :



Pour que frères et sœurs partagent la même enfance - www.sosvillages.org



Printemps 2022
N° 128-131



L'ACTION SOCIALE

Société d'édition, de formation et d'événementiel

13 bd Saint-Michel, 75005 Paris /
Tél. : 01 53 10 24 10
E-mail : karine.senghor@lejas.com
Web : www.lebpe.fr

RÉDACTION

RÉDACTEUR EN CHÈF : Didier Lesueur
ChÈF DE RÉDACTION : Karine Senghor

Ont collaboré à ce numéro :
Isabelle Bohorques, Malik Cant, Anaïs Dassy,
Loane Dufresnoy, Emma Etienne, Richard
Guittet, Bleek Gilliam, Clara Mallet, Florine
Pruchon, Karine Senghor.

Maquette : Ylli Demneri
E-mail : karine.senghor@lejas.com

CONSEIL D'ORIENTATION :

Boris CYRULNIK, neuropsychiatre, président de l'Association française de recherche en éthologie clinique et anthropologique, Catherine DE LA HOUQUE, ancienne magistrate, Didier LESUEUR, directeur général de l'Odas, Mohamed L'h OUSSNI, directeur de l'association A. RETIS en haute Savoie, Isabelle MORET directrice générale de SOS Villages d'Enfants, Laurent PUECH, assistant de service social, Karine SENGHOR, productrice des Assises nationales de la protection de l'enfance, Jean-Marie VAUCHEZ, président de l'Organisation nationale des éducateurs spécialisés (Ones).

ÉDITION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Jean-Louis Sanchez

ÉDITEUR :
Karine Senghor

ABONNEMENTS : BPE - L'Action Sociale
Tél. : 01 53 10 24 10 - Fax : 01 53 10 24 19
E-mail : maria.lillo@lejas.com

Tarifs : 1 an - 3 numéros

Connaître, se reconnaître, agir ensemble

LE BULLETIN DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE, communément appelé BPE, a été créé dans le sillage des Assises Nationales de la Protection de l'Enfance par la société d'édition et de formation L'Action Sociale organisatrice de cet événement.

Le BPE s'inscrit dans le même objectif de renforcement des liens entre les différents acteurs de la protection de l'enfance (institutionnels ou non), par la connaissance et la reconnaissance de l'autre, des savoir-faire, expériences et regards réciproques. Il s'attache dans chaque numéro à présenter de manière pédagogique les enjeux et préoccupations du secteur, à promouvoir des pratiques innovantes, inspirantes et les divers points de vue des acteurs, y compris ceux des premiers concernés : jeunes et familles accompagnés dans le cadre de la prévention ou de la protection de l'enfance.



Le BPE paraît trois fois par an proposant à ses lecteurs un panel d'articles de fond sur plus de quarante pages : Dossier d'actu, regard international, invité, portraits croisés, bonnes pratiques, participation des jeunes, droits de l'enfant... Il est accompagné d'une newsletter adressée à tous ses lecteurs sur les actualités du secteur.

Le BPE est une publication proposée et réalisée par l'Action Sociale, société d'édition (le JAS) et de formation (Ecole de la Protection de l'Enfance - Assises Nationales de la Protection de l'Enfance) et SOS Villages d'Enfants. Il est réalisé en collaboration avec l'association Repairs !

BULLETIN D'ABONNEMENT

☐ Je me réabonne pour un an au tarif de 39€ TTC frais de port inclus pour 3 numéros papier annuels et l'abonnement à la newsletter mensuelle.

Je règle par : ☐ chèque ci-joint à l'ordre de L'action sociale
☐ mandat administratif ou virement bancaire à réception de facture

Organisme :

Nom/Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Adresse :

Code postal : Ville :

e-mail :

Bon de commande à retourner à : L'Action sociale / Abonnement au BPE
13 boulevard Saint-Michel 75005 Paris - Renseignements : 01 53 10 24 10
maria.lillo@lejas.com

**vous aimez le BPE ?
vous adorerez sa petite soeur !
découvrez**

LA CHAÎNE À ZEUX

LA CHAÎNE DE CEUX QUI VIVENT ET CEUX
QUI FONT LA PROTECTION DE L'ENFANCE

sur  YouTube



La toute nouvelle chaîne YouTube proposée par L'Action Sociale, société organisatrice des Assises de la Protection de l'Enfance et éditrice du BPE.

Une chaîne :

- qui parle de ceux qui vivent et de ceux qui font la protection de l'enfance
- qui diffuse un regard constructif mais sans naïveté
- qui propose des invités et un reportage sur une thématique à chaque épisode
- qui est destinée aux professionnels en quête d'inspiration et de réflexion, aux éventuels futurs professionnels du secteur, au grand public qui souhaite mieux comprendre cet univers et les sujets qui le traversent
- qui partage de sens et de connaissances





XVI^è ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

CITÉ DES CONGRES-NANTES | 29 & 30 JUIN 2023

EN PRÉSENTIEL ET EN DISTANCIEL

*Les 1000 premiers jours
mieux prévenir. mieux protéger*

Ce qui se joue chez l'enfant entre 0 et 3 ans.

Comment mieux soutenir la parentalité à l'arrivée d'un enfant ?

Comment mieux accompagner les tout-petits en danger ou en risque de danger ?



PROGRAMME COMPLET
ET BULLETIN D'INSCRIPTION DISPONIBLES SUR :

www.assisesprotectionenfance.fr

Renseignements - Tél : 01 53 10 24 10

Mail : assises@lejas.com